

CONSEIL GENERAL

Séance du jeudi 13 février 2025, à 19h30

Grande salle de l'Hôtel de Ville, Romont

PROCES-VERBAL

Présidence	M. Christophe GIRARD, président
Vice-présidence	M. Olivier MARILLER, vice-président
Présents-es	Pour le conseil général, 47 membres, dont ceux nommés ci-dessus Mmes/MM. Philippe AYER - Luc BARDET - Nicole BARDET - Patrice BEAUD - Frédéric BERSET - Lukas BIELER - Christian BOURQUI - Jacqueline BOURQUI - Vincent BRODARD - Ajda BUDAK – Daniel CATTIN - Katharina CATTIN -Marie-Christine CLERC - Maria COELLO VERA BENETTI – Karine COPPARONI - Fabrice CORBAT - Géraldine DAFFLON - Nicolas DAFFLON - Caroline DELACRETAZ PIDOUX - Roxane ECOFFEY - Olivier ELTSCHINGER - Isaline FINGER - Patrice GEINOZ - Rémi GIRARD - Daniel GODEL - Rachel HUFSCMITT - Manuel HURNI - Philippe JORDAN - Thierry JORDAN - Arnaud MAILLARD - Virginie MARDON - Christelle MASUR LUU - Bertrand MENETREY - François-Xavier MEUWLY - Jean-Baptiste MOREL - Stéphanie OBERSON - Vesna PETROVIC - Stéphanie PITTET - Jean-Yves PYTHON - Sébastien RICHOS - Jean-François ROCH - Thierry ROPRAZ - Laurent SCHMUTZ - Ernesto WAEBER - Dominique ZÜRCHER
Excusés-es	Pour le conseil général Mme/MM. Simon CODOUREY - Nicolas PERRIN - Floriane VALLELIAN Pour l'administration communale M. Yves BARD, secrétaire communal
Présents-es	Pour le conseil communal, 9 membres M. Jean-Claude CORNU, syndic M. Thierry SCHMID, vice-syndic Mmes/MM. Emmanuel BUSSARD - Didier DEMIERRE - François HELFER - Armand JAQUIER - Murielle JAQUIER-ELTSCHINGER - Stefanie LOSEY - Marc MENOUD Pour l'administration communale M. Pierre DECRIND, chef du service général M. Christophe BURRI, administrateur des finances
Rédaction	Mme Hélène PITTET, collaboratrice administrative

INTRODUCTION DE M. CHRISTOPHE GIRARD, PRESIDENT

*« Monsieur le Vice-Président du conseil général,
Mesdames, Messieurs les Membres du bureau,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,
Monsieur le Syndic,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Monsieur le Secrétaire communal adjoint,
Mesdames et Messieurs les représentants-es de la Presse,
Mesdames, Messieurs, Cher public,*

Je vous souhaite la bienvenue à cette première séance du conseil général de l'année traditionnellement consacrée aux élections du/de la président-e et du/de la vice-président-e. Cette séance est particulière pour moi car c'est la dernière que je vais conduire et elle est encore un peu plus particulière car ce soir je suis accompagné par un jeune stagiaire, non moins ami, M. Pierre DÉCRIND.

Soyez rassurés, pas de putsch à l'administration communale mais notre secrétaire, M. Yves BARD, se remet gentiment d'un petit problème de santé. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

*Cela étant dit, depuis notre dernière séance, nous avons enregistré la démission de M. Stefan TRÜMPLER après un bail au législatif romontois de près de 20 années. Je le remercie de son engagement durant toutes ces années. Pour le remplacer, nous accueillons **M. Rémi GIRARD**, nouveau conseiller général.*

Je vous félicite pour votre engagement, M. GIRARD, et vous souhaite beaucoup de plaisir dans vos fonctions. »

« Applaudissements ».

EXCUSES-ES

Le bureau du conseil général a reçu les excuses reconnues valables de :

Pour le conseil général

- M. Simon CODOUREY.
- M. Nicolas PERRIN.
- Mme Floriane VALLELIAN.

PRESENCES

Il ressort de la liste des présences que **47** conseillères générales et conseillers généraux sont présent-e-s pour la séance de ce soir. Par conséquent, en conformité avec les prescriptions légales, plus précisément l'art. 69 du règlement du conseil général (RCG), le conseil général est apte à délibérer puisque la majorité de ses membres est présente.

OUVERTURE DE LA SEANCE

La convocation, l'ordre du jour, ainsi que tous les documents relatifs aux objets inscrits à l'ordre du jour ont été adressés à chaque conseillère générale et chaque conseiller général, dans la forme et les délais mentionnés par la loi, conformément à l'art. 66 du règlement du conseil général (RCG).

La convocation ne suscitant aucune remarque, **M. le Président** déclare cette assemblée ouverte et apte à délibérer.

Pour le bon déroulement des débats, **M. le Président** demande à chacune et à chacun de lever son carton visiblement et suffisamment longtemps lors des votes, afin de permettre aux membres du bureau d'effectuer leur travail de comptage.

M. le Président prie les intervenants-es de bien vouloir remettre à M. le secrétaire communal adjoint, en fin de séance, une copie de leur(s) intervention(s), ceci afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Conformément à l'art. 106 du RCG, les débats sont enregistrés afin de faciliter la compréhension des interventions.

M. le Président prie les intervenants-es d'utiliser les micros mis à leur disposition et de décliner leur identité en début d'intervention.

Concernant le dépôt des interventions parlementaires, la manière de procéder est la suivante :

- pour les propositions et postulats, le formulaire doit être remis au secrétaire avant la séance ;
- pour les résolutions, les conseillères générales et conseillers généraux sont priés-es d'en remettre maintenant le texte au bureau pour distribution aux membres.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour faisant partie intégrante des documents adressés aux membres du conseil général avant la séance de ce soir, il n'en est pas donné lecture.

L'ordre du jour tel que proposé ne suscitant ni question ni remarque, et aucune motion d'ordre pour la modification du cours des débats n'étant demandée selon l'art. 90 RCG, **M. le Président** le soumet au vote.

VOTE/DECISION

C'EST A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS – SOIT PAR 47 VOIX – QUE LE CONSEIL GÉNÉRAL ACCEPTE L'ORDRE DU JOUR TEL QUE PRÉSENTÉ.

1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2024

Chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024. Aucune remarque n'étant formulée concernant son contenu, **M. le Président** le soumet au vote.

VOTE/DECISION

C'EST A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS - SOIT PAR 47 VOIX - QUE LE CONSEIL GÉNÉRAL APPROUVE LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2024.

M. le Président remercie M. BARD, secrétaire communal, et l'équipe du secrétariat, pour l'excellente tenu de ce document.

2. POINT DE LA SITUATION CONCERNANT LA NOUVELLE ECOLE EN BOULEY (EEB)

- *cf. annexe 1 – slides 4 à 16 : dossier de présentation PowerPoint*

M. le Président cède la parole à M. le Syndic.

M. le Syndic présente la situation concernant la nouvelle école En Bouley (EEB) - (*cf. annexe 1*).

« *Applaudissements.* »

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** rappelle qu'il s'agit d'une information et que, par conséquent, ce point ne fait pas l'objet d'un vote de la part du conseil général.

3. SERVICE DE LOGOPÉDIE, PSYCHOLOGIE ET PSYCHOMOTRICITÉ GLANE-VEVEYSE (SLPP-GV) - RÉVISION DES STATUTS - APPROBATION

- *cf. annexe 2 – slides 17-18 : dossier de présentation PowerPoint*

M. le Président passe la parole à **Mme Murielle JAQUIER-ELTSCHINGER**, conseillère communale en charge du dicastère ENSEIGNEMENT, pour la présentation de cet objet (*cf. annexe 2*).

DISCUSSION DE PORTEE GÉNÉRALE

- **Intervention de Mme Caroline DELACRTAZ PIDOUX, conseillère générale (PVL)**

« *Le PVL a pris connaissance avec attention du contenu du message concernant la révision des statuts du Service de Psychologie, Psychomotricité et Logopédie de la Glâne-Vevveyse (SLPP pour la suite). Il voit d'un bon œil les changements proposés et les acceptera. Renforcer la représentation et la voix des communes dans le comité de direction permettra de resserrer les liens entre les prestataires de ces services et les représentants élus de leurs bénéficiaires. Les préfets gardent une possibilité de proposition et une voix consultative dont ils ne manqueront pas de faire bon usage, nous en sommes certains.*

Le SLPP-GV, de par sa mission, est l'un des acteurs incontournables dans l'accompagnement professionnels des enfants, des jeunes et de leurs familles dans nos communes. Ses prestations offrent à ces enfants et à ces jeunes la possibilité de trouver des solutions face à leurs difficultés, de développer leurs compétences, d'accéder à plus de sérénité dans leur quotidien. Bref, il favorise leur épanouissement pour leur permettre de devenir des adultes sereins et efficaces pouvant prendre leur place dans la société.

Suite à un changement de loi, le SLPP-GV, en collaboration avec ses homologues des autres districts et le service cantonal concerné, est sur le point d'ouvrir un énorme chantier qui l'amènera à repenser en profondeur son organisation et ses prestations. L'un des enjeux sera notamment de maintenir des prestations de qualité et en quantité suffisante. Dans ce processus, il est possible que la direction doive vous demander votre soutien. Le PVL profite donc de l'occasion de ce vote pour vous rendre attentifs à cela et pour demander aux élus-es communaux-ales et au Grand Conseil de se montrer disponibles et soutenant pour le service s'il vous le demande. »

■ **Intervention de Mme Christelle MASUR LUU, conseillère générale (Les Vert·e·s)**

Le groupe Les Vert·e·s a pris connaissance de la modification des statuts du Service de Logopédie, Psychologie et Psychomotricité Glâne-Veveyse, qui modifie la composition du comité de direction.

Nous constatons que les représentants-es politiques seront ainsi bien plus nombreux-ses que les représentants du système éducatif dans ce comité de direction.

Cela peut sembler souhaitable d'impliquer davantage les petites communes dans la direction du SLPP-GV, dans le sens de les intéresser aux problématiques auxquelles font face les services, prendre en compte leurs besoins et soutenir leurs projets et financer leur fonctionnement. Toutefois, cela peut aussi être à double tranchant.

En effet, comme le soulignait Mme DELACRÉTAZ PIDOUX à l'instant, le canton est en train de reporter la charge des thérapies pour tous les élèves scolarisés sur les services scolaires. C'est particulièrement lourd pour la logopédie, qui pouvait profiter jusqu'alors d'une synergie avec les logopédistes indépendantes. En 2031, ces dernières ne pourront suivre que des enfants de moins de 4 ans ou de plus de 16 ans, et tous les enfants de la 1H à la 11H seront à charge des services. Cela fait du monde.

Le canton tente de développer un dispositif de prévention des troubles chez les enfants préscolaires, ce qui est très bien concernant les troubles de la communication orale, mais largement insuffisant pour décharger les services scolaires. Pourquoi ? Parce qu'il n'est bien entendu pas possible de détecter et prévenir les troubles de l'écrit et des mathématiques avant le début de la scolarité.

Ainsi, les demandes auprès des services scolaires ne vont pas aller en décroissant, entre l'augmentation de la population dans nos deux districts et les exigences scolaires qui laissent de nombreux élèves sur le côté.

Les petites communes pourraient souhaiter des réductions de dépenses dans ces postes de soutien aux élèves, car il est fréquent que les jeunes grandissant en grande difficulté se tournent vers les structures d'aide des chefs-lieux, aussi divers que la Maison des Pitchounes, REPER, Transition Glâne ou encore la Tuile dans les cas les plus extrêmes. Ces personnes quittent donc les petites communes pour les chefs-lieux qui en ont dès lors la charge financière.

Si Romont entend jouer un rôle moteur quant à la réduction des dépenses sur ce type de poste, cela reviendrait à se tirer un obus dans le pied – ou du moins une bombe à retardement.

Il est évident pour vous, j'espère, que plus les difficultés sont détectées tôt et traitées tôt, mieux un enfant peut être outillé pour sa scolarité et autonome dans sa formation professionnelle. Les réductions budgétaires grossissent les listes d'attente, amenant les thérapeutes à ne pas pouvoir servir correctement leur patientèle, et augmentent ainsi le nombre de personnes en difficulté sans soutien adéquat. Ce n'est pas sans conséquence, car des personnes aux ressources limitées deviennent bien souvent des adultes qui ne peuvent pas payer d'impôts. Or, ce n'est pas exactement ce que nous souhaitons pour notre commune, ni pour notre canton.

Nous souhaitons donc vous mettre en garde contre une politique d'austérité qui s'avérerait un cercle vicieux. Dans cette nouvelle configuration, Romont ne devra pas perdre de vue de protéger ses intérêts, et ils vont de pair avec des jeunes qui vont le mieux possible et se forment le mieux possible. »

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

■ Intervention de Mme Stéphanie OBERSON, conseillère générale, présidente de la commission financière (PLR)

«L'article 14 révisé, consistant en une redéfinition du rôle des préfets et du renforcement de la représentation et des voix des communes au sein du comité de direction du Service de Logopédie, Psychologie et Psychomotricité Glâne-Veveyse, n'a en soit pas d'influence financière directement.

Par conséquent, la commission financière n'a aucune objection à formuler par rapport à cette modification des statuts soumise ce soir au conseil général. »

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** passe au vote de cet objet.

VOTE/DECISION

C'EST PAR 42 OUI ET 5 ABSTENTIONS QUE LE CONSEIL GÉNÉRAL APPROUVE LA RÉVISION DES STATUTS DU SERVICE DE LOGOPÉDIE, PSYCHOLOGIE ET PSYCHOMOTRICITÉ GLANE-VEVEYSE (SLPP-GV).

4. ELECTIONS

Les élections qui ont lieu ce soir se déroulent en conformité avec notre règlement du conseil général, art. 16, à savoir

Art. 16

- ¹ Sous réserve de l'alinéa 3, les élections ont lieu au scrutin de liste et à la majorité absolue des bulletins valables au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour.
- ² En cas d'égalité des voix, le/la président-e procède au tirage au sort.
- ³ Si le nombre de candidats-es est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir, tous/toutes les candidats-es sont élus-es tacitement, à moins que l'organisation d'un scrutin de liste conformément à l'alinéa ¹ ne soit demandé par un cinquième des membres présents.

4.1. ELECTION DU/DE LA PRÉSIDENT·E DU CONSEIL GÉNÉRAL POUR 2025

Au terme de cette année de législature, il s'agit d'élire un nouveau président ou une nouvelle présidente. Le groupe UDC nous a transmis la candidature de **M. Olivier MARILLER**, actuel vice-président.

Aucune autre candidature n'étant proposée, M. le Président, en conformité avec les prescriptions légales de l'art. 16 alinéa 3, déclare élu président du conseil général pour 2025 M. Olivier MARILLER, à qui il adresse ses plus vives félicitations pour son élection.

« *Applaudissements.* »

A la question qui lui est posée par **M. le Président** de savoir s'il accepte son élection, **M. Olivier MARILLER** s'exprime comme suit :

« Pour débiter, BRAVO à toi Christophe pour cette belle année de présidence menée de main de maître, dans une excellente dynamique et, par moment, avec des touches d'humour bien appréciées. Dans environ deux semaines se déroulera le Carnaval avec comme thème pour cette année « Tous Bô en Fluo » ! Notre Ville s'identifie clairement à ce slogan. Notre ville n'est pas « bô » mais très belle, par son architecture et ses divers quartiers, sa culture, son attractivité commerciale et professionnelle, par son activité culturelle et sportive.

Pour le fluo, je dirais plutôt colorée, par ses groupes politiques, les diverses nationalités et les cultures présentes dans l'ensemble de la population de notre ville, et enfin par les différentes couleurs qui apparaissent çà et là sur les habitations. Romont sera bientôt les « Cinq terres de la Glâne ».

Gardons cet esprit ouvert, participatif et collégial pour le bien-être du développement de notre ville.

Chers et chères collègues, MERCI pour la confiance que vous m'accordez et c'est avec un grand honneur que j'accepte mon élection.»

« *Applaudissements.* »

M. le Président réitère ses félicitations à M. Olivier MARILLER et lui souhaite beaucoup de plaisir dans l'exercice de cette fonction.

4.2. ELECTION DU/DE LA VICE-PRÉSIDENT·E DU CONSEIL GÉNÉRAL POUR 2025

De même, il s'agit d'élire un nouveau vice-président ou une nouvelle vice-présidente.

Le bureau a reçu de la part du groupe Les Vert·e·s la candidature de **M. Luc BARDET**. A la question posée par **M. le Président** de savoir s'il existe d'autres propositions de candidatures, **M. Philippe JORDAN** demande la parole.

M. le Président passe la parole à **M. Philippe JORDAN**, conseiller général, pour le parti Horizons Nouveaux, qui s'exprime en ces termes :

« Pour donner suite aux sollicitations d'autres groupes politiques du conseil général de la ville et au regard de ses nombreuses interventions au cours de cette législature, le groupe Horizons Nouveaux estime légitime, après réflexions, de présenter un candidat au poste de vice-président du conseil général. »

*Engagé de longue date pour un développement durable de la commune et soucieux de faire de Romont une ville attractive sur les plans culturel et économique, tout en garantissant des infrastructures de qualité à ses habitants, le groupe HN vous propose la candidature de **M. Jean-Baptiste MOREL**. »*

Aucune autre candidature n'est proposée. Aucune suspension de séance n'est demandée.

DISCUSSION DE PORTEE GÉNÉRALE

■ Intervention de M. Christian BOURQUI, conseiller général (PVL)

« En début de législature, tous les partis se sont accordés sur le tournus et la représentation des présidences et vice-présidences. »

Ce soir, l'occasion nous est donnée d'élire un nouveau vice-président et nous y avons fortement réfléchi. Faut-il proposer une candidature ?

Malgré l'envie non dissimulée d'être représenté aux plus hautes fonctions du conseil général, le PVL respectera le tournus validé en début de législature et ne présentera pas de candidat-e. »

■ Intervention de M. Luc BARDET, conseiller général (Les Vert·e·s)

« La force de la Suisse vient de l'aptitude de ses institutions à gouverner dans l'intérêt de tous en respectant les opinions de chacun·e. On appelle cela la démocratie de concordance. Un principe qui s'applique de l'assemblée nationale jusqu'aux conseils généraux ou communaux. »

Pourquoi ce préambule ?

Cette assemblée va repourvoir la présidence et la vice-présidence du conseil général. En principe, un acte purement formel, les groupes s'étant préalablement entendus sur un tournus annuel et plébiscitant tacitement les élus proposés par les partis concernés. Cela dans le respect de l'esprit de concordance que je viens d'évoquer.

Conformément aux règles de ce tournus, il incombe cette année aux Vert·e·s romontois·es d'assumer la vice-présidence. En vertu de quoi le parti m'a nommé pour cette fonction. Une candidature qui, selon la bienséance politique, devrait être honorée de la même manière que les Vert·e·s romontois·es ont, depuis leur accession au conseil général, honoré sans faille les candidatures des autres groupes. Je le répète : sans faille. Même lorsque les candidats en lice défendaient des opinions qui étaient à l'exact opposé de nos convictions. Car les Vert·e·s romontois·es respectent l'esprit de concordance, qu'ils considèrent comme l'un des acquis les plus importants de notre démocratie.

Or, je viens de subir de la part de membres de cette assemblée un harcèlement aussi inattendu que maladroit : on me fait comprendre que je suis persona non grata et qu'il faut que je me retire au profit d'une ou un autre membre des Vert·e·s romontois pour garantir ce siège à mon parti.

Cette tentative de chantage risque de laisser des traces négatives dans la politique romontoise, car elle affiche au grand jour un regrettable mépris de l'esprit de concordance.

Le groupe des Vert·e·s romontois·es condamne à l'unanimité cette ingérence. En conséquence, je maintiens ma candidature à la vice-présidence du conseil général.

Si cette candidature devait être rejetée, les Vert·e·s romontois·es seraient contraints·es de réévaluer la situation, ce qui entraînerait sans doute des conséquences néfastes sur la concordance en vigueur jusqu'ici.

Les Vert·e·s Romontois·es ont muté au fil des ans : d'abord parti d'opposition local, ils ont évolué en parti de proposition et ont accédé au législatif puis à l'exécutif. Ils souhaitent poursuivre leur action en développant les collaborations et les synergies avec les représentant·e·s d'autres sensibilités politiques, dans un esprit de respect mutuel. Pour cela, ils comptent sur le bon sens et la sérénité des uns et des autres. »

M. le Président prend acte que M. BARDET maintient sa candidature au poste de vice-président du conseil général. Il en va de même pour M. MOREL.

Selon les prescriptions légales, l'élection se déroulera au scrutin de liste, à la majorité absolue des bulletins valables au premier tour et à la majorité simple au deuxième tour. En cas d'égalité, le président procédera au tirage au sort.

De plus, selon l'article 9c du règlement d'exécution de la loi sur les communes, seules les personnes dont la candidature a été annoncée sont éligibles.

M. le Président prie les scrutateurs et scrutatrices de procéder à la distribution des bulletins de vote, de les recueillir et de procéder au dépouillement.

RESULTAT DU VOTE

BULLETINS DÉLIVRÉS	47
BULLETINS RENTRÉS	47
BULLETIN NUL	1
BULLETINS BLANCS	2
BULLETINS VALABLES	44
MAJORITÉ ABSOLUE	23
M. LUC BARDET	18 VOIX.
M. JEAN-BAPTISTE MOREL	26 VOIX.

EST ÉLU A LA VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL GÉNÉRAL POUR 2025 M. JEAN-BAPTISTE MOREL (HN).

«Applaudissements ».

A la question qui lui est posée par **M. le Président** de savoir s'il accepte son élection, **M. Jean-Baptiste MOREL** s'exprime comme suit :

« Je suis honoré que le conseil général ait accordé sa confiance au groupe HN en nous choisissant pour cette élection à la vice-présidence. Nous mesurons pleinement les responsabilités qui nous sont confiées.

Cette confiance accordée, bien qu'elle soit sûrement en partie due aux interventions parfois très tranchantes de M. BARDET, la plupart envers nos élus-es du conseil communal, n'amenant pas forcément de solutions aux problèmes soulevés, nous vous en sommes reconnaissants. M. le Président, j'accepte mon élection à la vice-présidence du conseil général et je m'engage à développer notre ville dans le respect et la collégialité comme l'a souligné précédemment M. BARDET dans son discours. »

M. le Président adresse ses félicitations à M. Jean-Baptiste MOREL pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans l'exercice de cette fonction de vice-président du conseil général.

■ Intervention de M. Luc BARDET, conseiller général (Les Vert·e·s)

« Vous avez élu M. MOREL – qui a accepté son investiture – à la vice-présidence du conseil général. Cette élection marque une rupture avec la tradition de concordance qui régnait jusqu'ici et cause un précédent problématique, un précédent dont il incombera aux auteurs d'assumer les conséquences. Nonobstant, je félicite sincèrement M. MOREL pour son élection. »

4.3. ELECTION D'UN·E MEMBRE À LA COMMISSION D'AMÉNAGEMENT

Suite à la démission de M. Stefan TRÜMPLER de sa fonction de membre du conseil général et par conséquent également de sa fonction de membre de la commission d'aménagement, il s'agit de le remplacer au sein de cette commission.

Le groupe PLR propose la candidature de **M. Rémi GIRARD**.

Aucune autre candidature n'étant proposée, **M. le Président déclare M. Rémi GIRARD élu membre de la commission d'aménagement.**

A la question qui lui est posée, **M. Rémi GIRARD** déclare accepter son élection.

« Applaudissements. »

M. le Président lui souhaite beaucoup de plaisir dans l'exercice de cette nouvelle fonction.

5. DIVERS

5.1. DIVERS DU CONSEIL GENERAL

M. le Président prie l'assemblée de respecter l'ordre des interventions, c'est-à-dire :

1. Les propositions.
2. Les postulats.
3. Les résolutions.
4. Les questions et les éventuelles remarques.

5.1.1. PROPOSITIONS

- cf. annexe 3 : formulaire proposition détaillée

M. Lukas BIELER (PVL) dépose une proposition intitulée « *Demande de clarification ou adaptation du règlement du conseil général* ».

Auteurs Lukas BIELER - Caroline DELACRÉTAZ PIDOUX - Jean-François ROCH - Christian BOURQUI - Nicolas PERRIN (groupe PVL).

Co-signataires Vincent BRODARD (PS) - Ajda BUDAK (PS) - Nicolas DAFFLON (Le Centre).

Développement

« Depuis le début de la législature, le conseil général fonctionne selon le nouveau règlement du conseil général. Ce règlement, rédigé grâce à un grand travail de collègues de la législature précédente, a permis une implication structurée du conseil général et nous semble avoir fait ses preuves. Quelques modifications peuvent bien sûr s'avérer nécessaires.

Suite à une certaine confusion au sujet de la proposition de constituer une commission de mobilité (séance CG 16.05.2024), nous pensons qu'une précision des articles 92-98 pourrait être utile. En effet, tandis que les auteurs de cette proposition la considéraient comme une proposition interne selon l'art. 98, d'autres comprenaient cette proposition comme proposition standard selon l'art. 92 amenant une transmission du sujet au conseil communal. Nous demandons donc au bureau d'étudier ce sujet et notamment d'élaborer une clarification au sujet de la procédure de proposition interne (notamment "celles qui tendent à la constitution de commissions"). Aujourd'hui il existe sur le site de la commune (<https://www.romont.ch/proposition>) un seul formulaire de dépôt et une seule fiche d'information correspondante. Il y aurait donc probablement aussi lieu d'ajouter un formulaire et une fiche pour les propositions internes.

Il est précisé que cette proposition est une proposition interne selon l'art. 98 RCG. Nous demandons une votation séance tenance (ou lors de la prochaine séance, selon appréciation du président du conseil général) qui signifierait la transmission au bureau du conseil général pour que le bureau se penche sur la question pour revenir avec une proposition de modification du règlement du conseil général ou alors avec une autre mesure considérée par le bureau comme pertinente.

Selon décision du président, il n'y a pas besoin de voter la transmission de cette proposition, mais elle est automatiquement transmise au bureau pour se pencher sur la question. Je laisse le président confirmer cela. »

M. le Président confirme qu'il s'agit bien d'une proposition transmise de facto au bureau du conseil général qui jugera de sa recevabilité. Une proposition peut être considérée comme interne uniquement si elle concerne exclusivement le conseil général. La proposition concernant la commission de mobilité a été traitée comme une proposition normale donc avec vote pour transmission au conseil communal qui se doit d'y répondre dans un délai d'une année. En finalité, il incombera au conseil général d'accepter ou non cette commission telle que proposée.

Le conseil général prend acte de cette proposition qui sera examinée par le bureau dans sa prochaine séance et portée à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil général.

■ **Intervention de M. Jean-Claude CORNU, syndic**

«Le conseil communal est tout à fait sensible au fait que le règlement du conseil général de 2021 est un règlement nouveau qui a probablement besoin de réadaptations. Dites-nous, d'ici la fin juin, quels sont les articles de ce règlement sur lesquels les groupes et le conseil général pensent que nous devons nous pencher pour l'améliorer. Puis il s'agira de se mettre à table pour revoir ce qu'il y a lieu d'être revu.»

M. le Président précise que le règlement du conseil général est le même, à 99 %, pour toutes les communes. Notre règlement, nouveau, a été élaboré sur la base du modèle-type.

M. le Président confirme que la proposition de M. BIELER sera transmise au bureau, pour suite utile.

5.1.2. POSTULATS

- *cf. annexe 4 : formulaire postulat détaillé*

M. Luc BARDET dépose un postulat intitulé « Mise en zone 30 du plateau d'Arruffens ».

Développement

«Les signataires constatent que le nouvel aménagement de l'esplanade d'Arruffens n'atteint que partiellement l'objectif d'empêcher le trafic de transit dans le secteur.

Le trafic de transit qui menaçait les enfants devant le Cycle d'Orientation de la Glâne et la nouvelle Ecole En Bouley (EEB) s'est simplement reporté sur la Rue Pierre de Savoie et continue de s'infiltrer dans les rues de la Condémine et d'Arruffens (voir documents 3-4 annexés au postulat : cf. annexe 4).

Il menace donc toujours les enfants, mais à de nouveaux endroits. Le carrefour de la Rue Pierre de Savoie avec l'Esplanade d'Arruffens est particulièrement touché alors que c'est l'accès le plus court entre l'Eco-cité des Echervettes en cours de construction et les écoles précitées. L'ajout de l'arrêt de bus Esplanade d'Arruffens quai C n'a pas amélioré l'affaire. A cet endroit, la vitesse autorisée est toujours de 50 km/h alors que, dès la rentrée des vacances de Pâques, des enfants de 4 ans y transiteront. On y croise également régulièrement en promenade à cet endroit, sur des trottoirs trop étroits, des tout-petits accompagnés des éducatrices de la crèche qui vient d'ouvrir à proximité.

Le carrefour de la Rue Pierre de Savoie et de la Condémine est également problématique. Aujourd'hui, il jouxte l'école primaire. Demain, ce sera l'accueil extrascolaire. Si l'on se réfère aux indications du portail cartographique (<https://map.geo.fr.ch>) c'est le carrefour le plus accidentogène du réseau communal dans ce secteur avec des dégâts matériels, des blessés légers mais aussi des blessés graves (cf. annexe 2 du postulat). Lorsque les derniers immeubles du quartier des Echervettes seront terminés, le problème s'aggraverait encore.

Toutes les rues dont il est question ici sont concernées par le nouveau PAD-cadre d'Arruffens dont la mise à l'enquête publique s'est terminée en fin d'année 2024. Lors de la séance de la commission d'aménagement consacrée à ce sujet, M. MENOUD, conseiller communal en charge de l'aménagement et des constructions, nous a expliqué qu'il sera probablement difficile de maintenir la vitesse dans ces rues à 50 km/h sans dépasser les valeurs maximales d'émission de bruit. En effet, avec la réalisation progressive du PAD-cadre, l'augmentation de la circulation sera significative. Et c'est cette

argumentation qui a poussé deux associations environnementales à faire opposition au PAD-cadre, comme la presse s'en est fait l'écho.

Afin d'assurer la sécurité des enfants aujourd'hui mais aussi durant les années des chantiers à venir tout en améliorant la qualité de l'accueil des nouveaux habitants de ce secteur en pleine mutation, mais surtout pour faire avancer rapidement le PAD-cadre qui déterminera le développement démographique et économique de Romont pour les 15 à 20 prochaines années, les signataires de ce postulat demandent à l'exécutif communal d'étudier la mise en zone 30 des rues déjà évoquée dans les plus brefs délais, à savoir

- Rue Pierre de Savoie.
- Route de la Condémine.
- Route d'Arruffens.

Afin d'obtenir une vitesse homogène dans l'ensemble du secteur, les signataires demandent également d'inclure dans l'étude la mise en zone 30 de

- la Rue Paul Bondallaz. »

■ Intervention de M. Jean-Claude CORNU, syndic

«Je suis une nouvelle fois surpris du procès qui est fait au conseil communal par rapport aux mesures concrètes de circulation mises en place sur cette esplanade d'Arruffens considérée comme une réussite. On peut attendre de la part des usagers qu'ils respectent les règles (directives à donner par les parents aux enfants). Le conseil communal nourrit également des ambitions dans le cadre du plan d'aménagement local et du PAD-cadre d'Arruffens. Tout cela s'inscrit dans une dynamique pour laquelle le conseil communal tente de faire au mieux pour qu'à Romont, il fasse bon vivre. Des millions de francs ont été engagés pour sécuriser le cheminement des enfants se rendant à l'école dans le secteur. Le PAD-cadre d'Arruffens prévoit, à terme, le 30 km/h dans le périmètre de cette zone. M. le Syndic peine à ne pas réagir à ces remarques négatives incessantes selon lesquelles le conseil communal ne fait rien du tout. S'il vous plaît arrêter de dire que le conseil communal n'est pas attentif à toutes ces questions. L'exécutif 2016-2021 n'a pas été meilleur. Le conseil communal fait son maximum. »

■ Intervention de M. Luc BARDET, conseiller général (Les Vert·e·s).

«Il ne s'agit pas d'une attaque contre l'esplanade d'Arruffens ; ce postulat concerne d'autres rues à proximité du secteur. Il est également important de préciser que je n'ai aucune fonction exécutive dans les associations environnementales citées précédemment par M. le Syndic. Vous pouvez contacter le président, aucun souci de ce côté-là. Je rappelle d'ailleurs – les membres de la commission d'aménagement en sont témoins – que j'ai soutenu le PAD-cadre. »

Le conseil général prend acte de ce postulat qui sera examiné par le bureau dans sa prochaine séance et porté à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil général.

5.1.3. RESOLUTIONS

Ainsi que le prévoit l'art 104 du règlement, le Bureau et les membres du conseil général peuvent proposer des résolutions qui ont un effet purement déclaratif à l'occasion d'événements importants.

Les projets de résolution doivent être déposés par écrit auprès de la présidence à l'ouverture de la séance et distribués à tous les membres. Après discussion, la résolution est soumise au vote du conseil général qui propose le mode de communication et les destinataires éventuels.

Aucune résolution n'a été déposée.

5.1.4. QUESTIONS

M. le Président rappelle que le conseil communal répond aux questions immédiatement ou au plus tard lors de la prochaine séance.

Aucune question n'est formulée.

5.2. DIVERS DU CONSEIL COMMUNAL

5.2.1. INFORMATION DE M. FRANÇOIS HELFER, CONSEILLER COMMUNAL EN CHARGE DU DICASTERE ENVIRONNEMENT/ENERGIE

« C'est avec grand plaisir que je vous informe que le conseil communal de Romont organisera une soirée d'information sur le thème « Comment rénover son bâtiment », s'inscrivant dans le cadre du programme du service de l'environnement du canton de Fribourg. Cette soirée aura lieu le

- *9 avril 2025, à 19h00, dans cette même salle.*

Toutes informations utiles au sujet de cette séance seront diffusées, le moment venu, via nos différentes plateformes de communication (Site Internet, I-Glâne, Facebook).»

5.2.2. REPONSE DU CONSEIL COMMUNAL A LA QUESTION DE M. BARDET DU 12.12.2024

- *cf. annexe 5 – slides 25-26 : présentation PowerPoint*

M. le Président donne la parole à **M. François HELFER**, conseiller communal en charge du dicastère ENVIRONNEMENT/ENERGIE.

Intitulé de la question QUES_57_20241212 de M. BARDET

« Il y a une douzaine de jours, le Groupe E a envoyé une information faisant état de changements importants pour le rachat de l'électricité photovoltaïque. Dorénavant, le rachat sera moins attractif pour celles et ceux qui réinjectent leur surplus de production dans le réseau. Mais surtout, le prix de rachat sera moins prévisible puisque dorénavant ajusté trimestriellement sur le prix du marché.

De son côté, l'association « Habitat Durable », qui compte plus de 15'000 membres en Suisse romande, faisait état, dans son magazine n° 78 de novembre 2024, de nouvelles possibilités de mieux vendre l'électricité renouvelable produite et consommée localement grâce à de nouvelles

possibilités offertes pour la loi : les communautés électriques locales (CEL) et les regroupements virtuels dans le cadre de la consommation propre (RCP).

La commune disposant maintenant enfin de plusieurs installations solaires photovoltaïques, envisage-t-elle de jouer un rôle proactif dans la création de telles communautés ou regroupements pour mieux valoriser sa production propre au niveau local ? »

Réponse de **M. HELFER**, conseiller communal

« En date du 24 mars 2025, le conseil communal accueillera M. Alain PITTET, Product Manager Smart Energy au Groupe E, pour une séance d'information sur ce thème. Cela prouve bien que les choses sont en cours.

M. BARDET est content de voir que le conseil communal s'est saisi du dossier et se réjouit des informations qui en découleront.

CONCLUSION DE M. JEAN-CLAUDE CORNU, SYNDIC

«Au terme de cette année présidentielle, au nom d'une part du conseil général et d'autre part du conseil communal, et de la part de la population romontoise également, je remercie le président qui va être remplacé dès la prochaine séance. Ce fut un réel plaisir de travailler et de collaborer avec Christophe, un président tout en nuances, en consensus, avec toujours des touches d'humour quand il le faut, contrairement au syndic qui a parfois de l'humour à contretemps. Merci Christophe pour cette belle présidence. »

« Applaudissements ».

Je me réjouis d'accueillir, à la présidence, dès la prochaine séance de juin, M. Olivier MARILLER pour la reprise des rennes de ce conseil général. Il s'agit d'une grande motivation pour nous de pouvoir compter sur des gens engagés.

« Applaudissements ».

CONCLUSION DE M. CHRISTOPHE GIRARD, PRESIDENT

« M. le Président remercie M. le Syndic pour ses bons mots. J'ai éprouvé beaucoup de plaisir à conduire ces séances du conseil général, mission qui représente une très belle expérience. Je ne peux qu'encourager les personnes qui en auraient l'occasion d'accepter une telle fonction. J'adresse mes remerciements à mes collègues pour le parfait fonctionnement des opérations durant cette année. Mes remerciements s'adressent également à M. BARD et ce soir, au secrétaire-adjoint, M. DÉCRIND et bien sûr au personnel de l'administration, pour tout le travail effectué et pour son engagement. Je vous remercie, vous les membres du conseil général, pour votre engagement et votre discipline durant toute cette année. Romont vit une période assez sereine due à un élément fédérateur, à savoir la construction de l'école. Je profite de remercier et féliciter ici toutes les personnes qui ont contribué à la construction de cette école qui est une réussite totale. Pour l'avenir, les autres projets ne sont pas tous aussi fédérateurs, et il faudra faire preuve de consensus et d'ouverture pour offrir à nos concitoyens et concitoyennes le meilleur à Romont. C'est pour ça qu'ils nous ont élus et on doit le respecter.

MERCI à toutes et tous.

Je clos officiellement la séance du conseil général – applaudissements – et nous passons au point 6 de l'ordre du jour (hors procès-verbal), c'est-à-dire la présentation du réseau d'eau de la commune de Romont par MM. PROGIN et ACKERMANN, de la société EauSud.

6. PRÉSENTATION DU RÉSEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE

▪ *cf. annexe 6 : présentation PowerPoint*

M. le Président remercie les représentants de la société EauSud pour cette présentation.

Il invite les participants-es, le public et les représentants-es de la presse à se joindre à l'apéritif préparé par Saveurs Traiteur Christine VALLÉLIAN servi à l'arrière de la salle, et souhaite à chacune et chacun une belle fin de soirée.

Le Président

Au nom du conseil général

Le Secrétaire

Christophe GIRARD

Yves BARD

▪ *Version non approuvée*

Annexes à l'original du procès-verbal

1. Slides 4 à 16 - Ecole En Bouley (EEB) – présentation PowerPoint
2. Slides 17-18 - SLPP-GV – dossier de présentation
3. Proposition BIELER «Demande de clarification ou adaptation du règlement conseil général »
4. Postulat BARDET « Mise en zone 30 plateau Arruffens »
5. Slides 25-26 - Réponse CC à question BARDET
6. Présentation réseau alimentation eau potable par société EauSud

2

Ecole En Bouley (EEB)

AES

Point de situation des projets

EEB – points essentiels ②



13.12.2024

- Réception totale et définitive des travaux EEB (intérieur et extérieur) selon SIA 118, avec appréciation «sans défauts».
- Transfert «des clés» et reprise de l'objet, soit également des risques par Romont. Début des couvertures d'assurance contractées par Romont.

16.12.2024

- Signature du protocole de reprise des équipements / mise à disposition des locaux avec CGRR.
- Remise «des clés» au CGRR, libre d'occuper la salle spécialisée dès cette date-là.

EEB – points essentiels ②



- **01.2025** Installation du mobilier dans les classes et autres espaces
- **07.02.2025** Réception formelle du mobilier (sans défaut)
- **Semaines et mois à venir**
 - Prise en mains de l'exploitation du complexe
 - Préparation déménagement pour mi-avril
 - Préparation inauguration et portes ouvertes
 - Préparation décomptes et rapport finaux
 - Réflexions autour de l'installation d'une animation culturelle sur le site (% culturel)

EEB – quelques images ②



EEB – quelques images ②



EEB – quelques images ②



AES – Points essentiels ②



- **12.12.2024** Adoption du crédit d'investissement de 1,1 M par le conseil général après des mois de travaux préparatoires.
- **03.01.2025** Mise à l'enquête publique de la demande de permis de construire.
- **17.01.2025** Fin de l'enquête publique : (sans opposition)
- **Depuis:**
 - Préparation du planning des travaux (très serré) et des appels d'offres
 - Discussion avec les Ateliers en vue d'une collaboration future
 - Discussion avec COGI et d'autres partenaires potentiels pour fourniture des repas (env. 100 par jour)
 - Préparation communication, inscriptions, etc.

AES – images et plans ②



AES – images et plans ②



1-4H

5-8H

Vestiaires 1
69.9 m²

Vestiaires 2
63.6 m²

Dépassement
80.80 m²

Couvert
64.4 m²

Collectifs 1

Réfectoire 3

Bibliothèque

Repos

Salle Services / Bricolage

Salle du bruit et détente

Salle de Jeux

Salle Collaborateurs

Economie

Portail - Interphone
- Gâche élec

Legend:

- I = interphone
- P = poignée
- R = roulette
- C = clé
- T = timbre/Use
- Bon = badge ONLINE
- Bof = badge OFFLINE

AES – images et plans ②





3



www.slpp-gv.ch

**Service de Logopédie, Psychologie et
Psychomotricité Glâne-Veveyse (SLPP-GV)
– révision des statuts – approbation.**



Statuts de l'association - Art. 14

Composition du comité de direction

Réflexion avec les préfets des deux districts

L'association représente 27 communes

Modification par l'ajout d'un deuxième représentant par district et la présence des préfets avec voix consultative et force de proposition



Conseil général

PROPOSITION

FORMULAIRE DE DÉPÔT (p. 1/2)

Art. 92 al. 1 RCG: "Après la liquidation de l'ordre du jour, chaque membre peut présenter des propositions écrites sur des objets relevant de la compétence du conseil général".

Art. 92 al. 2 RCG: "Les propositions ont pour but de demander au conseil communal d'étudier un problème déterminé et de présenter un rapport au conseil général. Les propositions peuvent tendre à obtenir qu'une mesure ou qu'une décision soit prise ou un règlement adopté".

Auteur(s): L. Bieler, C.Delacrétaz-Pidoux, J-F. Roch, C.Bourqui, N.Perrin

Objet: Demande de clarification ou adaptation du règlement du Conseil Général

Texte:

cf. annexe

Il est ici précisé que cette proposition est une proposition interne selon l'art. 98 RCG

Nous demandons une votation séance tenante (ou à la prochaine séance, selon appréciation du Président du CG) qui signifierait transmission au bureau du CG pour que le bureau se penche sur la question pour revenir avec une proposition de modification du RCG ou alors avec une autre mesure considérée par le bureau comme pertinente.

Signature(s):

Développements?

Ci-dessus: ☐

Voir l'annexe: ☒

Cosignataire(s)?

Aucun: ☐

Voir la liste: ☒

Art. 94 al. 1 RCG: "Chaque proposition ou postulat est formulé par écrit".

Art. 94 al. 2 RCG: "La proposition ou le postulat formulé par écrit doit être remis au secrétaire avant la séance. L'auteur doit en faire une présentation orale lors de la séance".

A remplir par le Secrétariat du Conseil général

Date de dépôt

13. 02. 2025

N° d'ordre

PRO_3_20250213

Date de transmission

15. 04. 2025

Date de détermination

05. 06. 2025

PROPOSITION

FORMULAIRE DE DÉPÔT (p. 2/2)

Auteur(s): L. Bieler, C.Delacrétaz-Pidoux, J-F. Roch, C.Bourqui, N.Perrin

Objet: Demande de clarification ou adaptation du règlement du Conseil Général

Cosignataires:

	Nom	Prénom	Signature
_1.	Roch	Jean-François	
_2.	Dallou	Nicolas	
_3.	Broderard	Vincent	
_4.	Budak	Ajda	
_5.			
_6.			
_7.			
_8.			
_9.			
*_0.			

* Si le nombre de cosignataires est supérieur à 10, veuillez remplir d'autres formulaires comme celui-ci, en complétant la numérotation comme il convient.

Art. 95 al. 1 RCG: "La proposition ou le postulat est transmis au bureau qui en examine la recevabilité et la qualification formelle. Le bureau peut demander à ce propos l'avis du conseil communal".

Art. 95 al. 2 RCG: "Le bureau émet un préavis à l'intention du conseil général avant la prochaine séance de ce dernier. Tout préavis concluant à l'irrecevabilité ou à une autre qualification que celle retenue par l'auteur est motivée".

A remplir par le Bureau du Conseil général

Recevabilité?

OUI

☐

NON (à motiver)

☐

Qualification formelle?

Proposition

☐

Autre (à motiver)

☐

CG Romont du 13.2.2025

Proposition : Demande de clarification ou adaptation du règlement du Conseil Général

Auteurs : L. Bieler, C.Delacrétaz-Pidoux, J-F. Roch, C.Bourqui, N.Perrin (groupe PVL)

Développement

Depuis le début de la législature le CG fonctionne selon le nouveau règlement du Conseil Général. Ce règlement, rédigé grâce à un grand travail de collègues de la législature précédente, a permis une implication structurée du CG et nous semble avoir fait ses preuves. Quelques modifications peuvent bien sûr s'avérer nécessaires.

Suite à une certaine confusion au sujet de la proposition de constituer une commission de mobilité (CG 16.5.2024) nous pensons qu'une précision des articles 92-98 pourrait être utile. En effet, tandis que les auteurs de cette proposition considéraient cette proposition comme proposition interne selon l'art. 98, d'autres comprenaient cette proposition comme proposition standard selon l'art. 92 amenant une transmission du sujet au CC. Nous demandons donc au bureau d'étudier ce sujet et notamment d'élaborer une clarification au sujet de la procédure de proposition interne (notamment "celles qui tendent à la constitution de commissions"). Aujourd'hui il existe sur le site de la commune (<https://www.romont.ch/proposition>) un seul formulaire de dépôt et une seule fiche d'information correspondante. Il y aurait donc probablement aussi lieu d'ajouter un formulaire et une fiche pour les propositions internes.

POSTULAT

FORMULAIRE DE DÉPÔT (p. 1/2)

Art. 93 al. ¹ RCG: "Chaque membre peut aussi présenter, par écrit, des postulats sur des objets relevant de la compétence du conseil communal".

Art. 93 al. ² RCG: "Les postulats ont pour but de demander au conseil communal d'étudier un problème déterminé et de présenter un rapport au conseil général".

Auteur(s): Bardet Luc

Objet: Mise en zone 30 du plateau d'Arruffens

Texte:

cf documents annexés

Signature(s):



Développements?

Ci-dessus: ☐

Voir l'annexe: ☒

Cosignataire(s)?

Aucun: ☐

Voir la liste: ☒

Art. 94 al. ¹ RCG: "Chaque proposition ou postulat est formulé par écrit".

Art. 94 al. ² RCG: "La proposition ou le postulat formulé par écrit doit être remis au secrétaire avant la séance. L'auteur doit en faire une présentation orale lors de la séance".

A remplir par le Secrétariat du Conseil général

Date de dépôt:

13. 02. 2025

N° d'ordre:

POS. 11. 20250213

Date de transmission*:

15. 04. 2025

Date de détermination:

05. 06. 2025

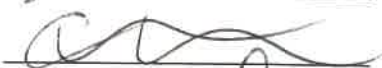
POSTULAT

FORMULAIRE DE DÉPÔT (p. 2/2)

Auteur(s): Bardet Luc

Objet: Mise en zone 30 du plateau d'Arruffens

Cosignataires:

Nom	Prénom	Signature
_1. Bardet	Luc	
_2. Bardet	Nicole	
_3. Masur-Luu	Christelle	
_4. Corbat	Fabrice	
_5. Cattin	Daniel	
_6. Cattin	Katharina	
_7.		
_8.		
_9.		
*_0.		

* Si le nombre de cosignataires est supérieur à 10, veuillez remplir d'autres formulaires comme celui-ci, en complétant la numérotation comme il convient.

Art. 95 al. 1 RCG: "La proposition ou le postulat est transmis au bureau qui en examine la recevabilité et la qualification formelle. Le bureau peut demander à ce propos l'avis du conseil communal".

Art. 95 al. 2 RCG: "Le bureau émet un préavis à l'intention du conseil général avant la prochaine séance de ce dernier. Tout préavis concluant à l'irrecevabilité ou à une autre qualification que celle retenue par l'auteur est motivée".

A remplir par le Bureau du Conseil général

Recevabilité?

OUI :

☐

NON (à motiver)

☐

Qualification formelle?

Postulat :

☐

Autre (à motiver)

☐


Postulat - Mise en zone 30 du plateau d'Arruffens

Les soussignés constatent que le nouvel aménagement de l'esplanade d'Arruffens n'atteint que partiellement l'objectif d'empêcher le trafic de transit dans le secteur.

Le trafic de transit qui menaçait les enfants devant le Cycle l'Orientation de la Glâne et la nouvelle Ecole En Bouley (EEB) s'est simplement reporté sur la rue Pierre de Savoie et continue de s'infiltrer dans les rues de la Condémine et d'Arruffens (annexe 3+4).

Il menace donc toujours les enfants, mais à de nouveaux endroits. Le carrefour de la rue Pierre de Savoie avec l'Esplanade d'Arruffens est particulièrement touché alors que c'est l'accès le plus court entre l'Eco-cité des Echervettes en cours de construction et les écoles précitées. L'ajout de l'arrêt de bus Esplanade d'Arruffens quai C n'a pas amélioré l'affaire. A cet endroit, la vitesse autorisée est toujours de 50km/h alors que dès la rentrée des vacances de Pâques des enfants de 4 ans y transiteront. On y croise également régulièrement en promenade à cet endroit, sur des trottoirs trop étroits, des tout-petits accompagnés des éducatrices de la crèche qui vient d'ouvrir à proximité.

Le carrefour de la rue Pierre de Savoie et de la Condémine est également problématique. Aujourd'hui, il jouxte l'école primaire. Demain ce sera l'accueil extra-scolaire. Si l'on se réfère aux indications du portail cartographique (<https://map.geo.fr.ch>), c'est le carrefour le plus accidentogène du réseau communal dans ce secteur avec des dégâts matériels, des blessés légers mais aussi des blessés graves (annexe 2). Lorsque les derniers immeubles du quartier des Echervettes seront terminés, le problème va encore s'aggraver.

Toutes les rues dont il est question ici sont concernées par le nouveau PAD Cadre d'Arruffens dont la mise à l'enquête publique s'est terminée en fin d'année 2024. Lors de la commission d'aménagement consacrée à ce sujet, M. Menoud conseiller communal en charge de l'aménagement et des constructions nous a expliqué qu'il sera probablement difficile de maintenir la vitesse dans ces rues à 50km/h sans dépasser les valeurs maximales d'émission de bruit. En effet, avec la réalisation progressive du PAD Cadre, l'augmentation de la circulation sera significative. Et c'est cette augmentation qui a poussé deux associations environnementales à faire opposition au PAD Cadre, comme la presse s'en est fait l'écho.

Afin d'assurer la sécurité des enfants aujourd'hui mais aussi durant les années des chantiers à venir tout en améliorant la qualité de l'accueil des nouveaux habitants de ce secteur en pleine mutation, mais surtout pour faire avancer rapidement le PAD Cadre qui déterminera le développement démographique et économique de Romont pour les 15 à 20 prochaines années, les soussignés demandent à l'Exécutif communal d'étudier la mise en zone 30 des rues déjà évoquées dans les plus brefs délais :

- Rue Pierre de Savoie,
- Rue de la Condémine,
- Route d'Arruffens.

Afin d'avoir une vitesse homogène dans l'ensemble du secteur, les soussignés demandent également d'inclure dans l'étude la mise en zone 30 de:

- la Rue Paul Bondallaz,

- le chemin des Biolettes,
- le chemin des Écureuils.

Annexes :

1. Etat actuel du trafic journalier moyen sur le réseau cantonal
2. Accidents
3. Trafic de transit parasite en direction de Bulle
4. Trafic de transit parasite en direction de Sviriez/Lausanne

1



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Portail cartographique du canton de Fribourg

Légende

Postes de comptage de trafic

- Confédération
- Canton
- Commune
- Tiers

Trafic journalier moyen

- 0 à 5000 veh/j
- 5000 à 10000 veh/j
- 10000 à 15000 veh/j
- 15000 à 25000 veh/j
- 25000 à 45000 veh/j
- Aucune donnée

Accroissement annuel de trafic 2015 - 2020

- 0% par an
- 0.5% par an
- 1% par an
- 1.5% par an
- 2% par an
- 2.5% par an
- Aucune prévision

Trafic poids lourds

- 0 à 500 veh/j
- 500 à 1000 veh/j
- 1000 à 1500 veh/j
- 1500 à 2000 veh/j
- plus de 2000 veh/j
- Aucune donnée

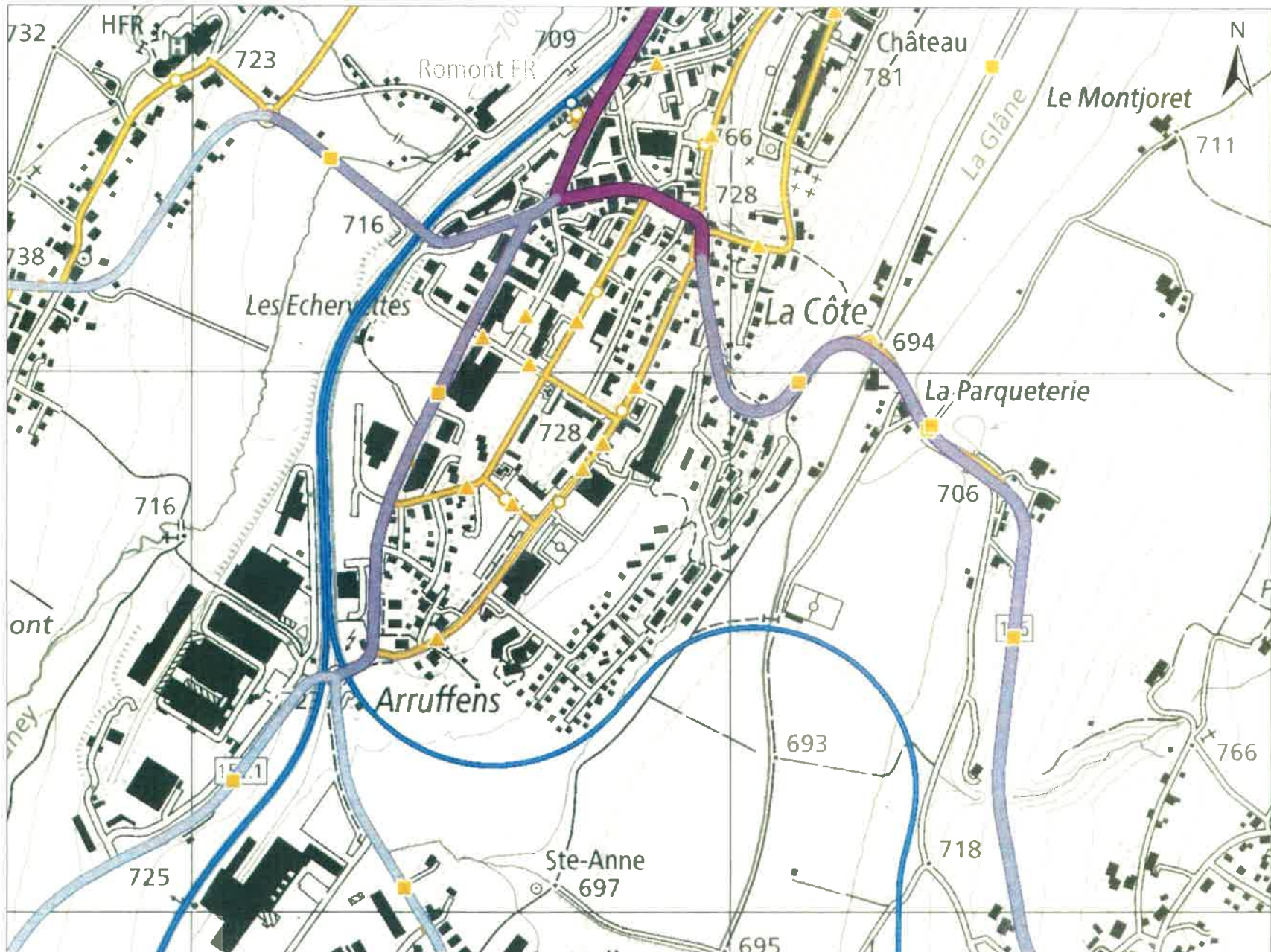
Arrêts de transport public

- Bus
- Train

Portail cartographique du canton de Fribourg

Description

Imprimé le 12.02.2025



Informations dépourvues de foi publique

0 200m

© Office fédéral de topographie, Etat de Fribourg

Portail cartographique du canton de Fribourg

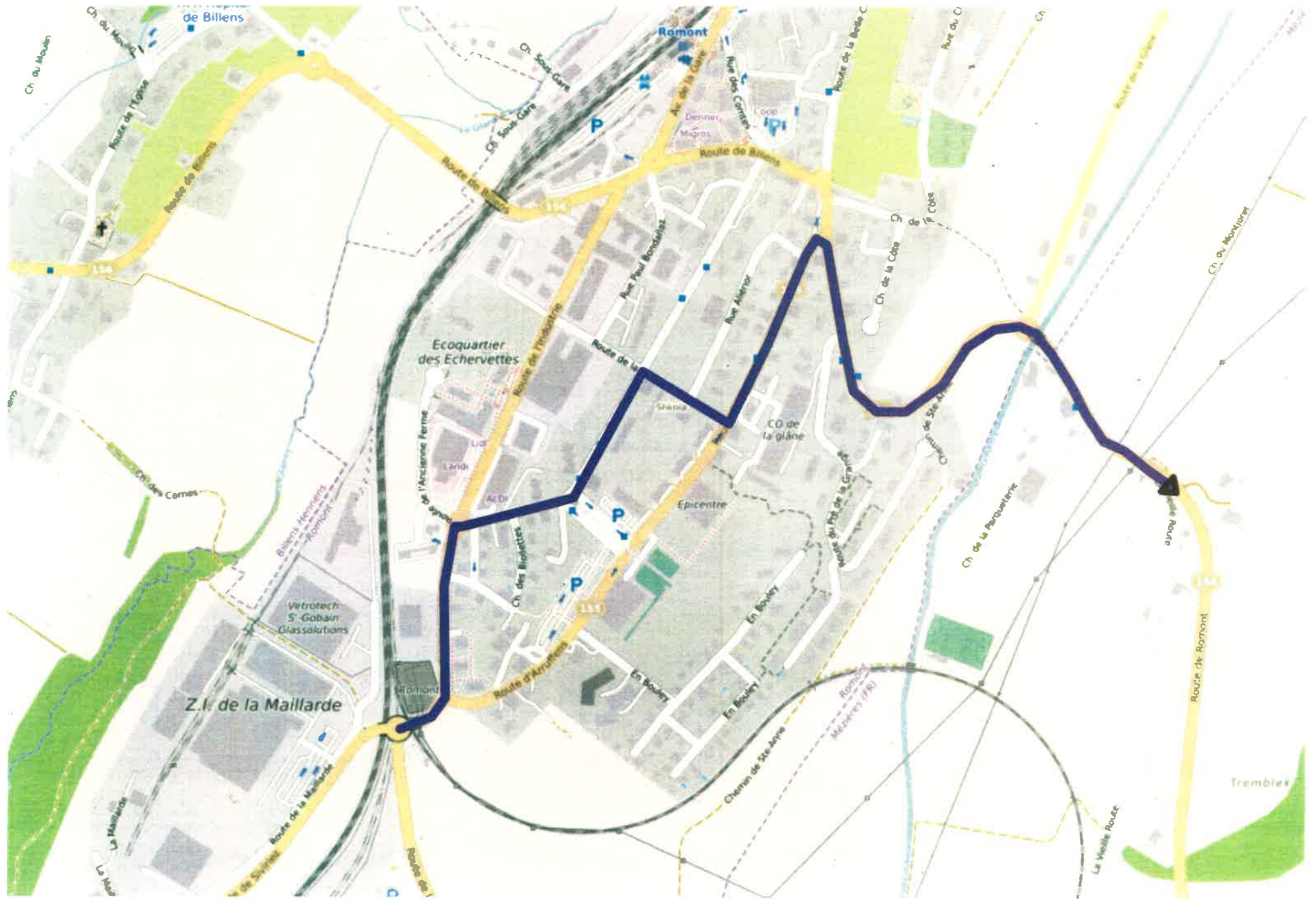
Légende

Accidents de la circulation routière

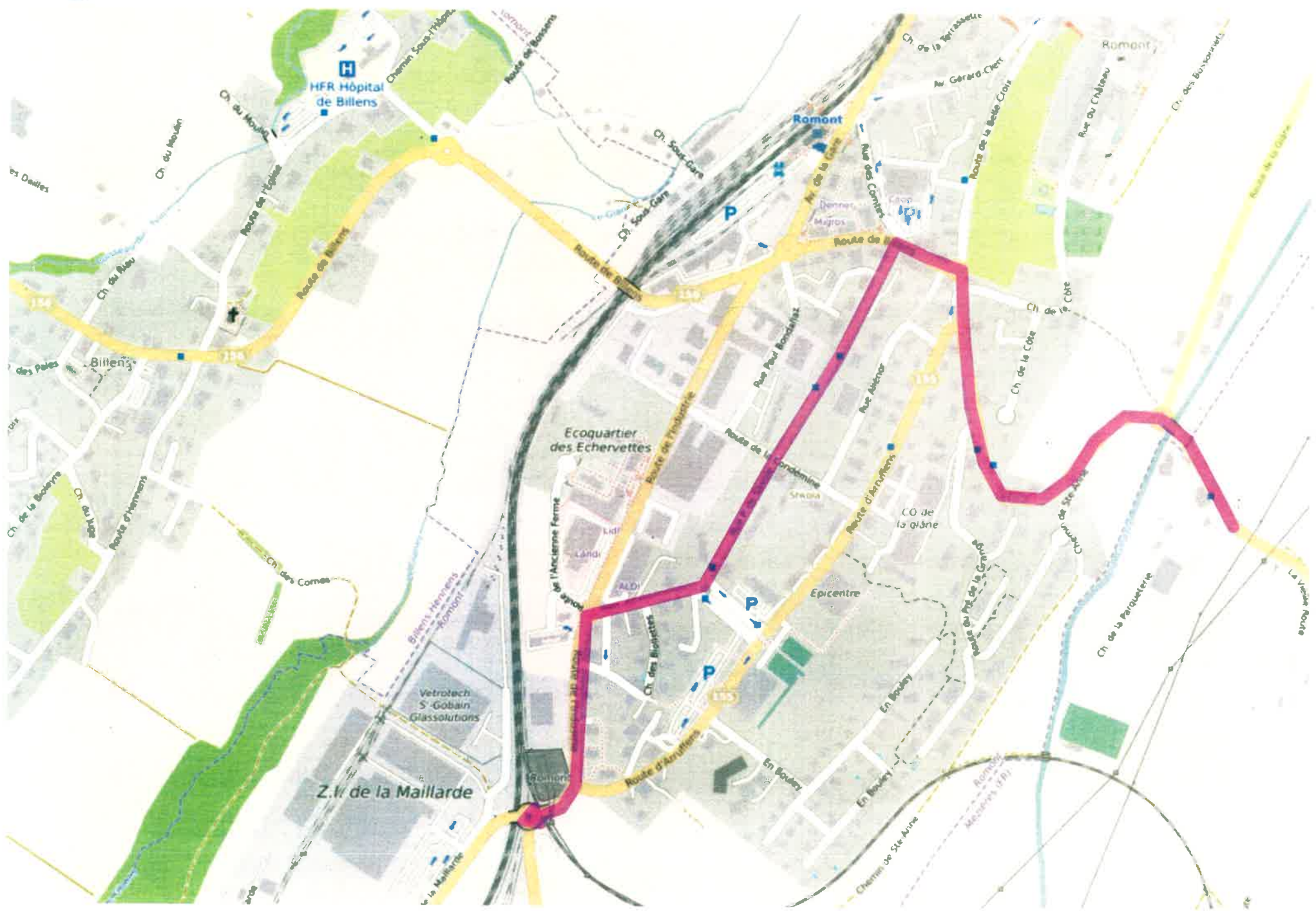
-  Dérapage ou perte de maîtrise, Tués
-  Dérapage ou perte de maîtrise, Blessés graves
-  Dérapage ou perte de maîtrise, Blessés légers
-  Dérapage ou perte de maîtrise, Dommages matériels
-  Accident lors de dépassement ou lors d'un changement de voie, Tués
-  Accident lors de dépassement ou lors d'un changement de voie, Blessés graves
-  Accident lors de dépassement ou lors d'un changement de voie, Blessés légers
-  Accident lors de dépassement ou lors d'un changement de voie, Dommages matériels
-  Accident par tamponnement, Tués
-  Accident par tamponnement, Blessés graves
-  Accident par tamponnement, Blessés légers
-  Accident par tamponnement, Dommages matériels
-  Accident en quittant une route, Tués
-  Accident en quittant une route, Blessés graves
-  Accident en quittant une route, Blessés légers
-  Accident en quittant une route, Dommages matériels
-  Accident en s'engageant sur une route, Tués



3



4



5

5.2. Divers du conseil communal

Réponse à la question de M. Luc Bardet du 12.12.2024 au nom du groupe Les Vert·e·s

CEL et RCP

«La commune disposant maintenant enfin de plusieurs installations solaires photovoltaïques, envisage-t-elle de jouer un rôle proactif dans la création de telles communautés ou regroupements pour mieux valoriser sa production propre au niveau local ? »

5

5.2. Divers du conseil communal

Réponse à la question de M. Luc Bardet du 12.12.2024 au nom du groupe
Les Vert·e·s

En date du 24 mars 2025, le conseil communal accueillera M. Alain Pittet, Product Manager Smart Energy au Groupe E, pour une séance d'information.

6

**Présentation du réseau
d'alimentation en eau potable de la
commune par la société EauSud.**



Ville de Romont

Alimentation en eau potable

1. Présentation de EauSud
2. Lien entre Romont et EauSud
3. Stratégies et missions de EauSud
4. Quelques généralités sur l'eau
5. Romont et son alimentation en eau
6. Exploitation 2024
7. Chantiers 2024
8. Divers & questions

A young child with light hair is shown in profile, drinking from a clear plastic bottle. The image is overlaid with a semi-transparent blue rectangle containing the title. The background is a blurred outdoor scene with green foliage.

1. Présentation de EauSud

1. Présentation de EauSud

En bref

En bref, qui est EauSud ?

EauSud SA est une société spécialisée dans le captage et l'adduction d'eau potable, en mains de communes ou d'associations de communes du Sud fribourgeois.



Créée en 2005



Plus de 30
communes du
Sud du canton
desservies



2 captages à
Charmey &
Grandvillard



4.4 milliards de
litres d'eau
prélevés et
distribués

Quel est le rôle de EauSud ?

- Répondre aux besoins en eau potable des communes ;
- Assurer le fonctionnement des captages et du réseau ;
- Garantir la qualité de l'eau potable ;
- Surveiller l'évolution et l'état des nappes ;
- Sensibiliser les clients sur la consommation de l'eau potable.

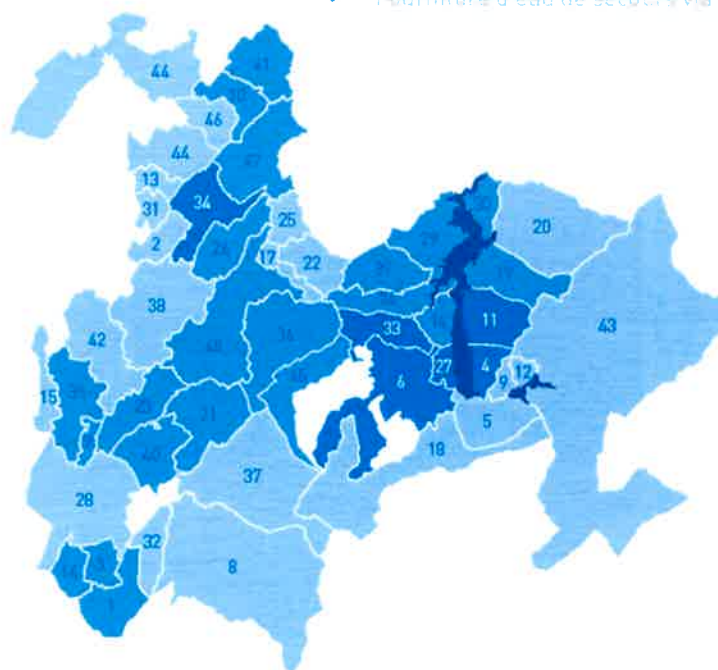
1. Présentation de EauSud

Aire de desserte

Aire de desserte

AIRE DE DESSERTE :

- Fourniture d'eau régulière directe
- Fourniture d'eau régulière via des grossistes régionaux
- Fourniture d'eau de secours via une interconnexion directe au réseau lyonnais



- | | |
|--------------------------|---------------------------|
| 1. Attalens | 25. Massonnens |
| 2. Bellerive-Herbains | 26. Mézières |
| 3. Bossonnens | 27. Morlon |
| 4. Botterens | 28. Ordon (VD) |
| 5. Brax | 29. Pont-en-Ogoz |
| 6. Bulle | 30. Pont-la-Ville |
| 7. Chapelle | 31. Prevelley (VD) |
| 8. Châtel-St-Denis | 32. Romandens |
| 9. Châtillon-Montsalvens | 33. Riaz |
| 10. Châtonnaye | 34. Romont |
| 11. Corbières | 35. Rue |
| 12. Crêtaz | 36. Sâles |
| 13. Dompierre (VD) | 37. Sémillon |
| 14. Echarlens | 38. Yveroy |
| 15. Ecublens | 39. Sorens |
| 16. Granges | 40. St-Martin |
| 17. Grandjean | 41. Torny |
| 18. Gruyères | 42. Urey |
| 19. Hauteville | 43. Val de Saône (VD) |
| 20. La Roche | 44. Vallières (VD) |
| 21. La Verrerie | 45. Vaulruz |
| 22. Le Châtelard | 46. Villars (VD) |
| 23. Le Flon | 47. Villaz |
| 24. Marsens | 48. Vuisternens-dt-Romont |

A photograph of a woman with long blonde hair, seen from the side, washing her hands at a public stone fountain. The entire image is covered with a semi-transparent blue filter. The fountain has a modern, metallic faucet. The background is blurred, showing some greenery and a bright light source.

2. Lien entre Romont et EauSud

2. Lien entre Romont et EauSud

Quel est le lien entre Romont et EauSud ?

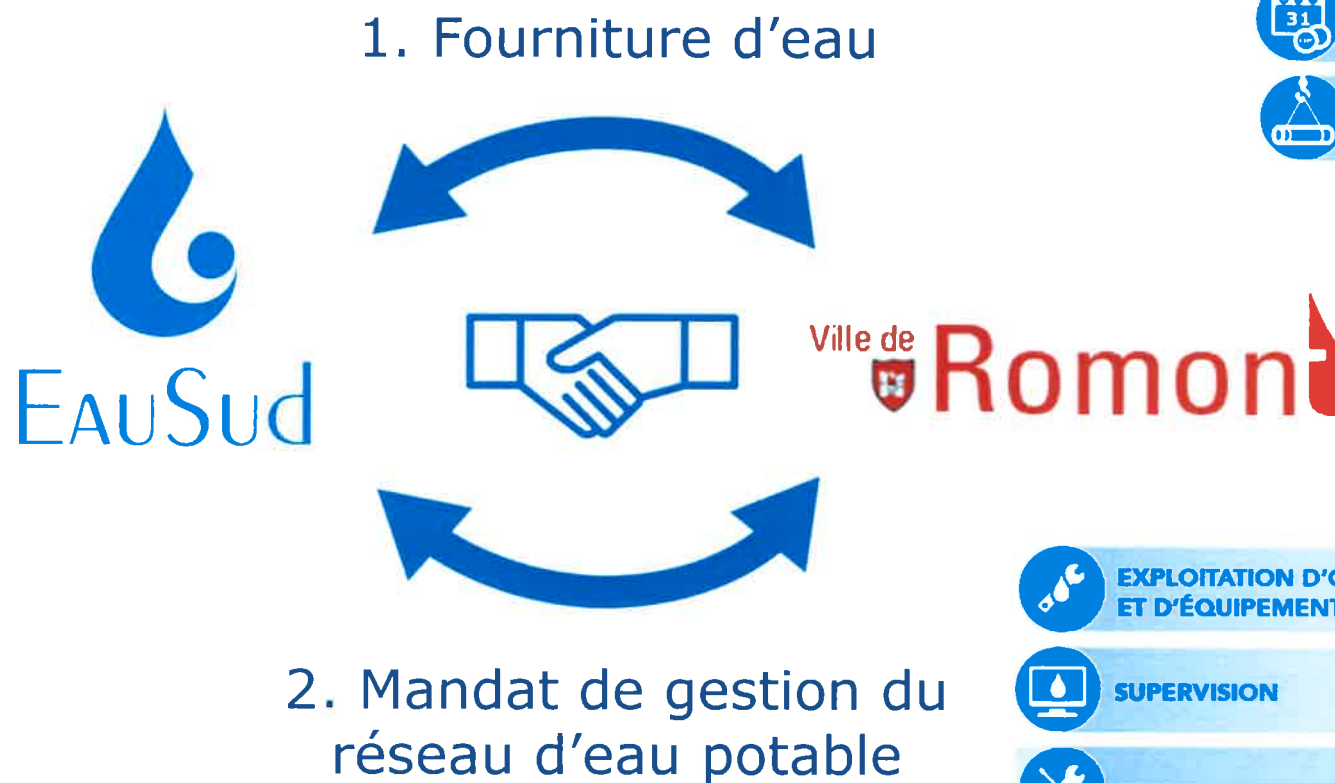
72.32 %	Bulle
20.40 %	Romont
4.82 %	AVGG
0.86 %	Riaz
0.30 %	Corbières
0.19 %	Morlon
0.18 %	Entente Intercommunale Jogne
0.12 %	Botterens
0.04 %	Grandvillard
0.77 %	Actions propres

La Ville de Romont est fondatrice et investisseuse de EauSud SA et détient à ce titre plus de 20% des actions.

Elle dispose d'un quota souscrit de **1'200 l/min.**

EauSud assume depuis 2017 un mandat de gestion du réseau d'eau potable communal.

2. Lien entre Romont et EauSud



3. Prestations ponctuelles



ASSET MANAGEMENT, PLANIFICATION DE PROJETS ET PLANIFICATION FINANCIÈRE



CONSTRUCTION DE RÉSEAUX ET INSTALLATIONS



EXPLOITATION D'OUVRAGES ET D'ÉQUIPEMENTS



SUPERVISION



SERVICE DE PERMANENCE



3. Stratégies et missions de EauSud

3. Stratégies et missions de EauSud

Une stratégie basée sur 4 axes

Une stratégie basée sur 4 axes



**Responsabilité
sociétale**



**Développement
du capital de
compétences**

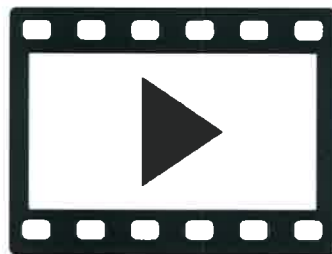


**Orientation
clients**



Pérennité

Renouvellement du captage de Pont-du-Roc



3. Stratégies et missions de EauSud

Projet majeur : Renouvellement Pont-du-Roc



12 km
DN600-DN700



25'000 l/min



8 chambres
vidange et
purges



1 réservoir
2 puits 35 m
5 chambres
liaison



7 cours d'eau à
franchir



6 routes,
chemin de fer et
murs à franchir



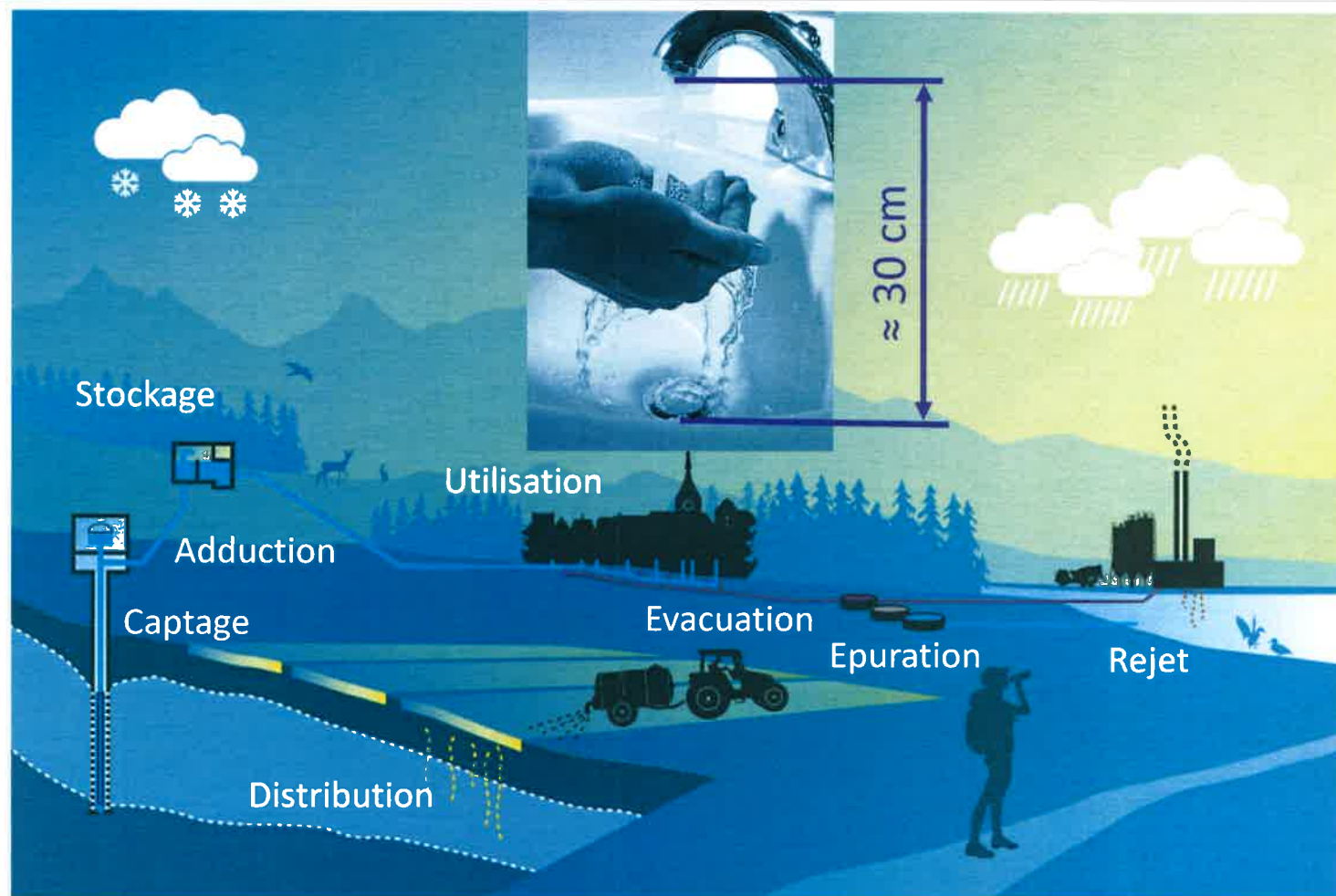
42 MCHF
jusqu'en 2031

A high-speed photograph of a water droplet in the process of splashing onto a blue liquid surface. The droplet is captured mid-air, with a clear, rounded top and a elongated, teardrop-like bottom that is just making contact with the surface. This contact has created a series of concentric ripples that spread outwards. The entire scene is bathed in a monochromatic blue light, giving it a clean, scientific feel. A semi-transparent blue horizontal bar is positioned across the middle of the image, serving as a background for the title text.

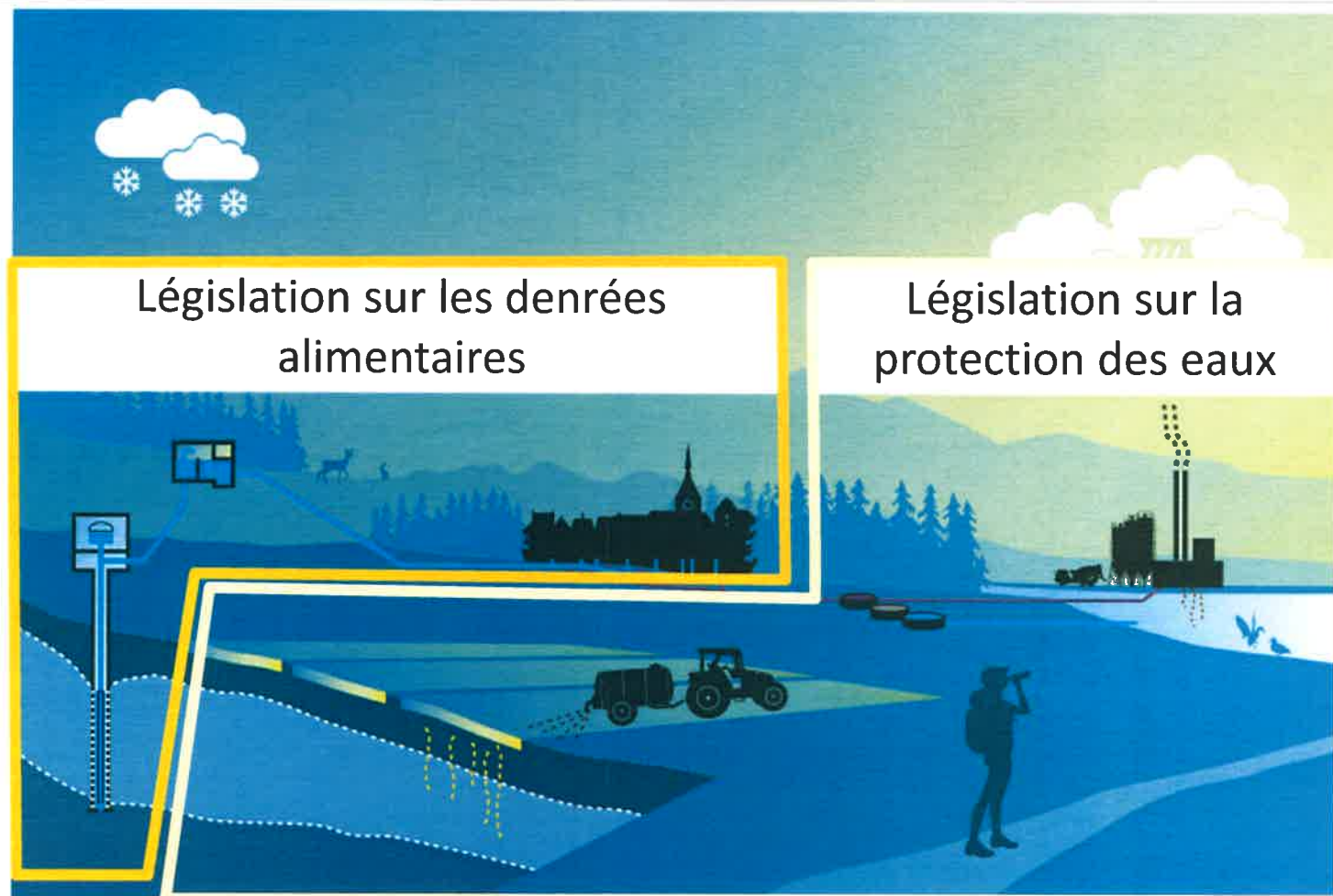
4. Quelques généralités sur l'eau

4. Quelques généralités sur l'eau

Les principaux processus du petit cycle de l'eau

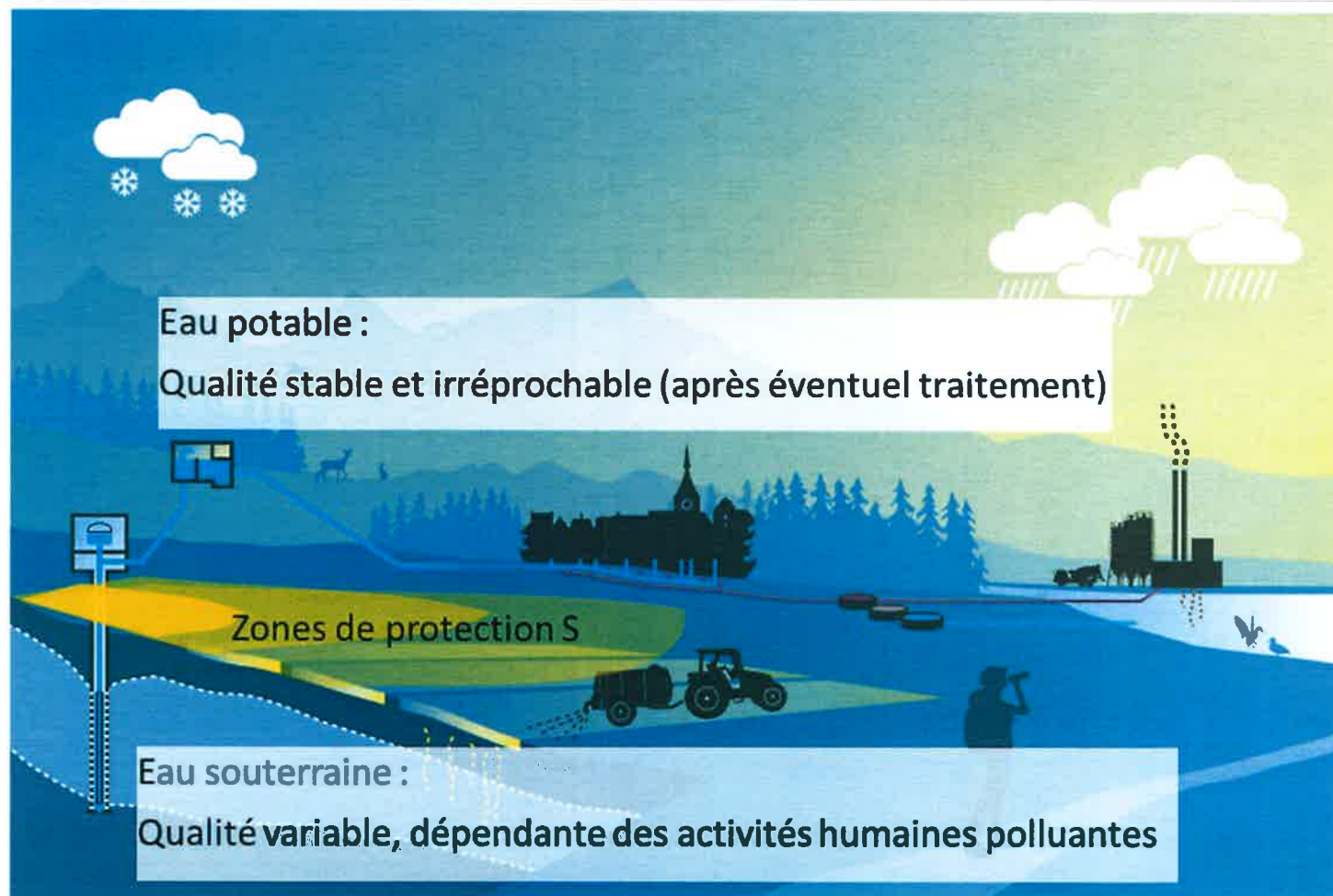


4. Quelques généralités sur l'eau Législations



4. Quelques généralités sur l'eau

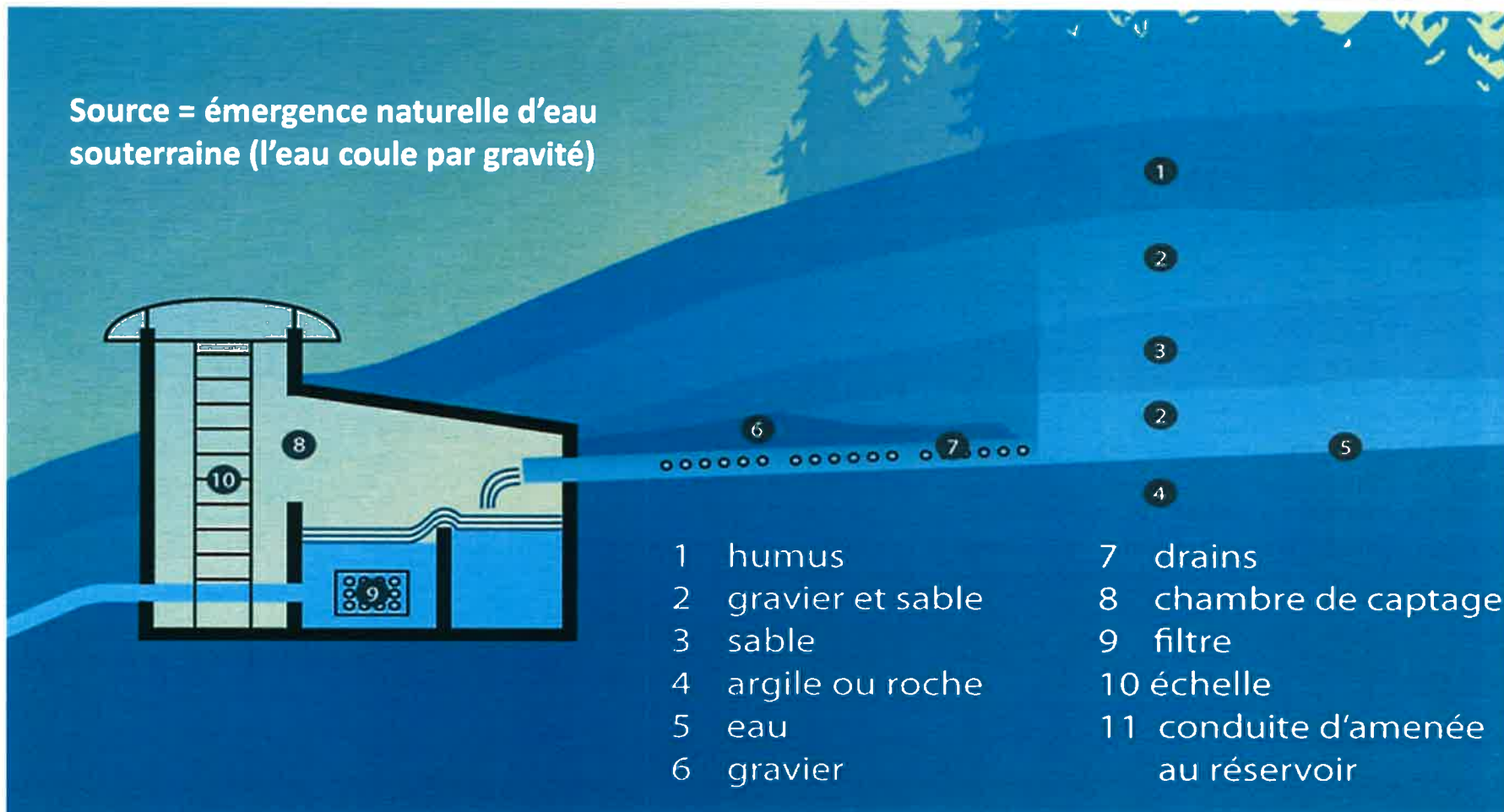
Protection des ressources



4. Quelques généralités sur l'eau

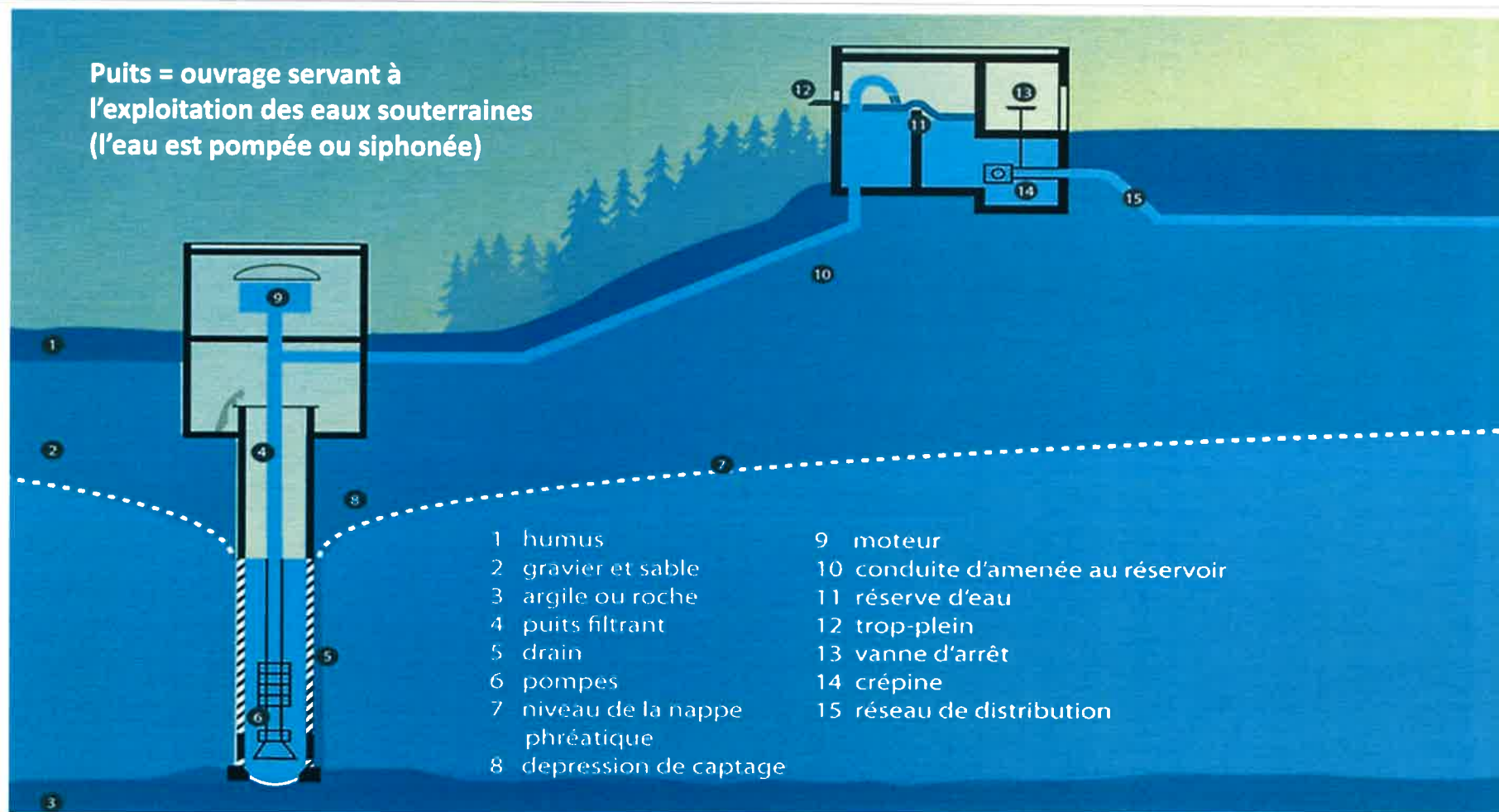
Captage d'eau de source

Source = émergence naturelle d'eau souterraine (l'eau coule par gravité)



4. Quelques généralités sur l'eau

Captage d'eau de nappe

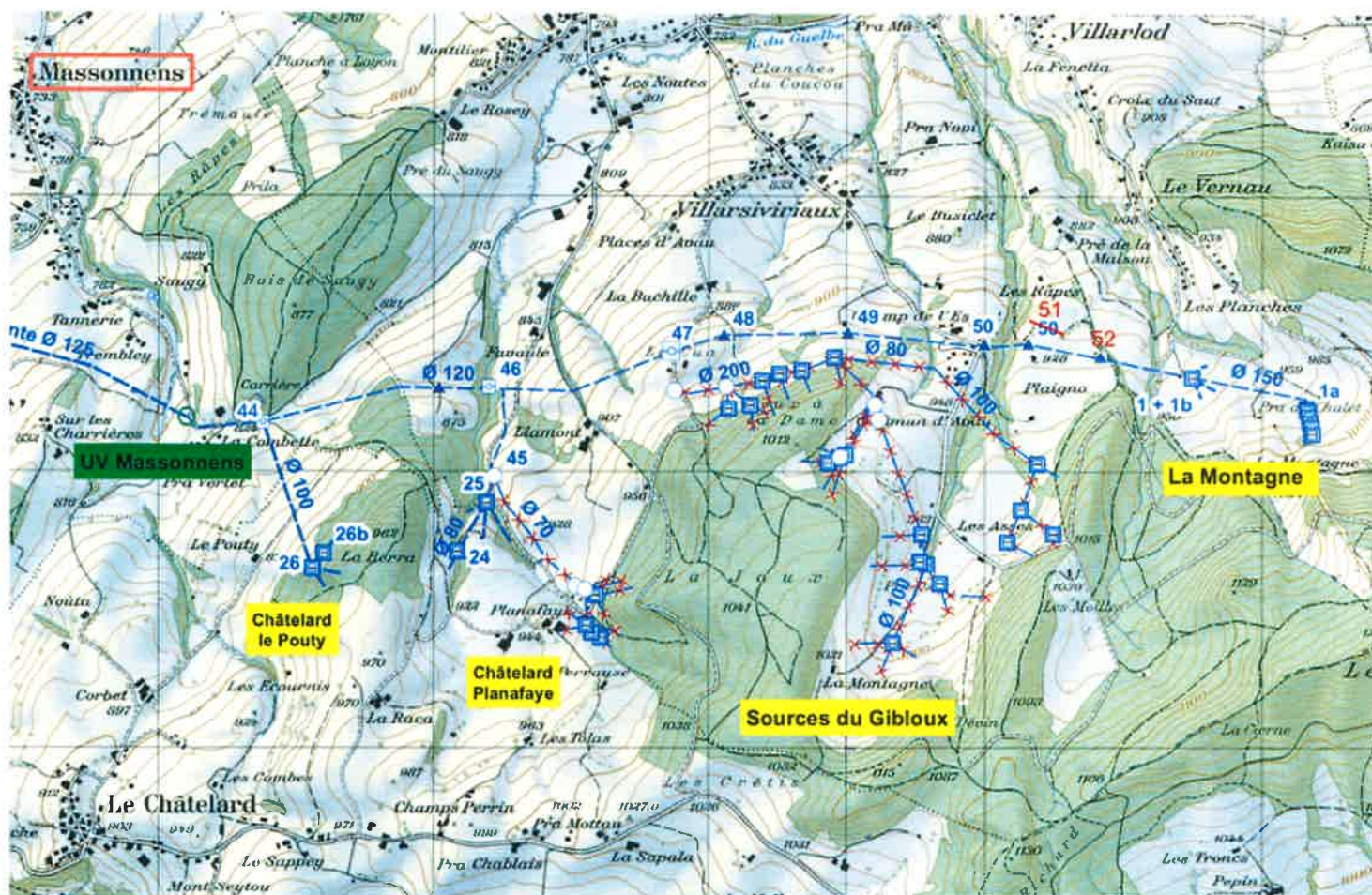




5. Romont et son alimentation en eau

5. Romont et son alimentation en eau

Sources du Gibloux

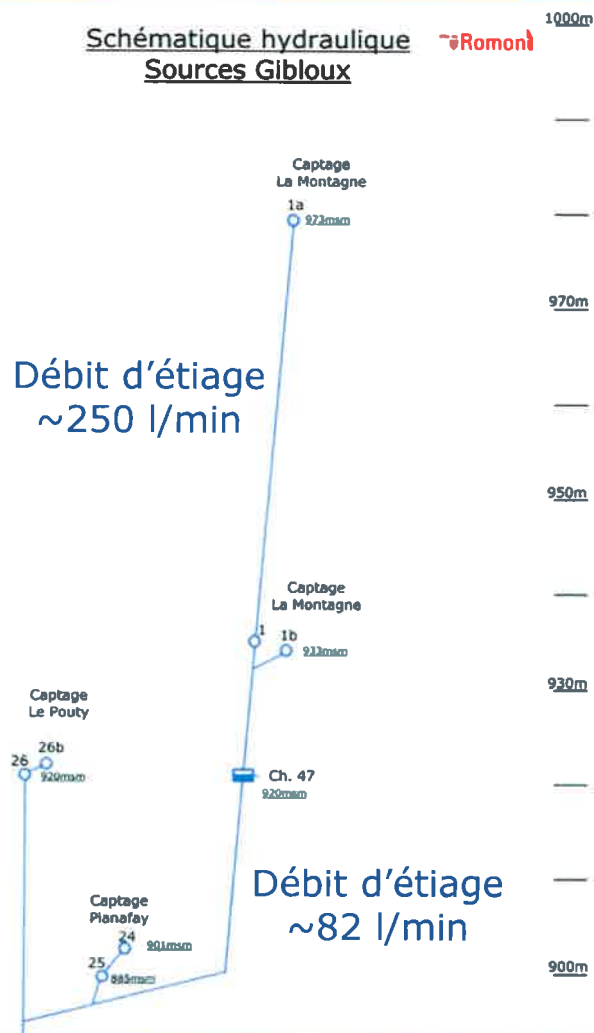


Zones de protection
légalisées en 2000

5. Romont et son alimentation en eau

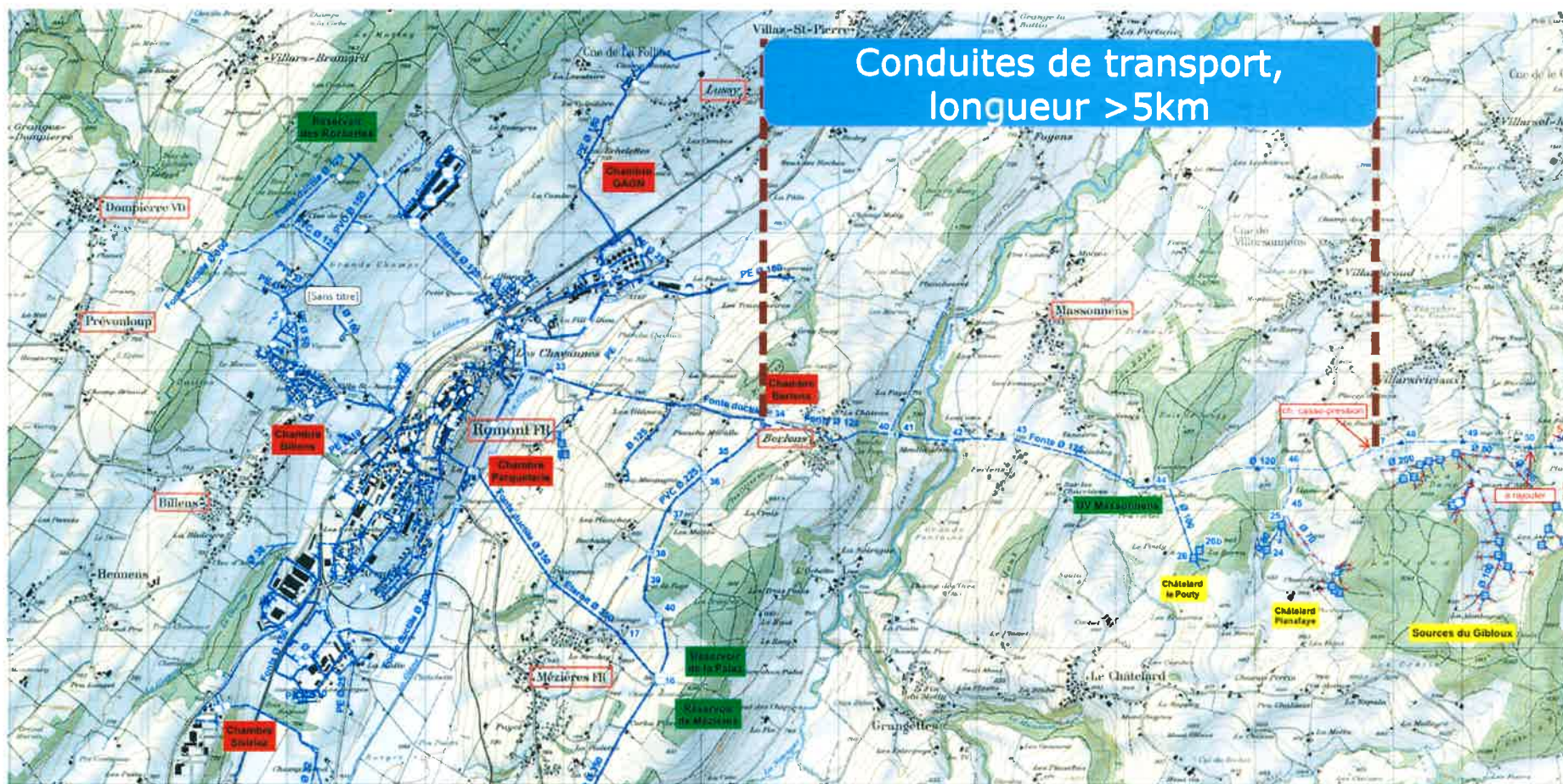
Sources du Gibloux

Schématique hydraulique
Sources Gibloux



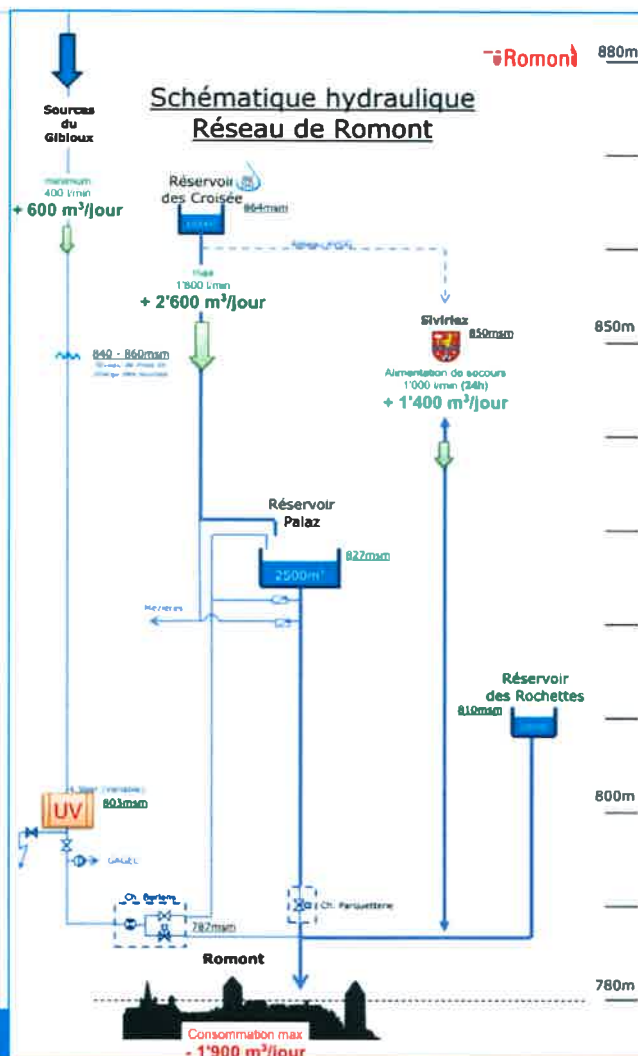
5. Romont et son alimentation en eau

Adduction depuis les sources



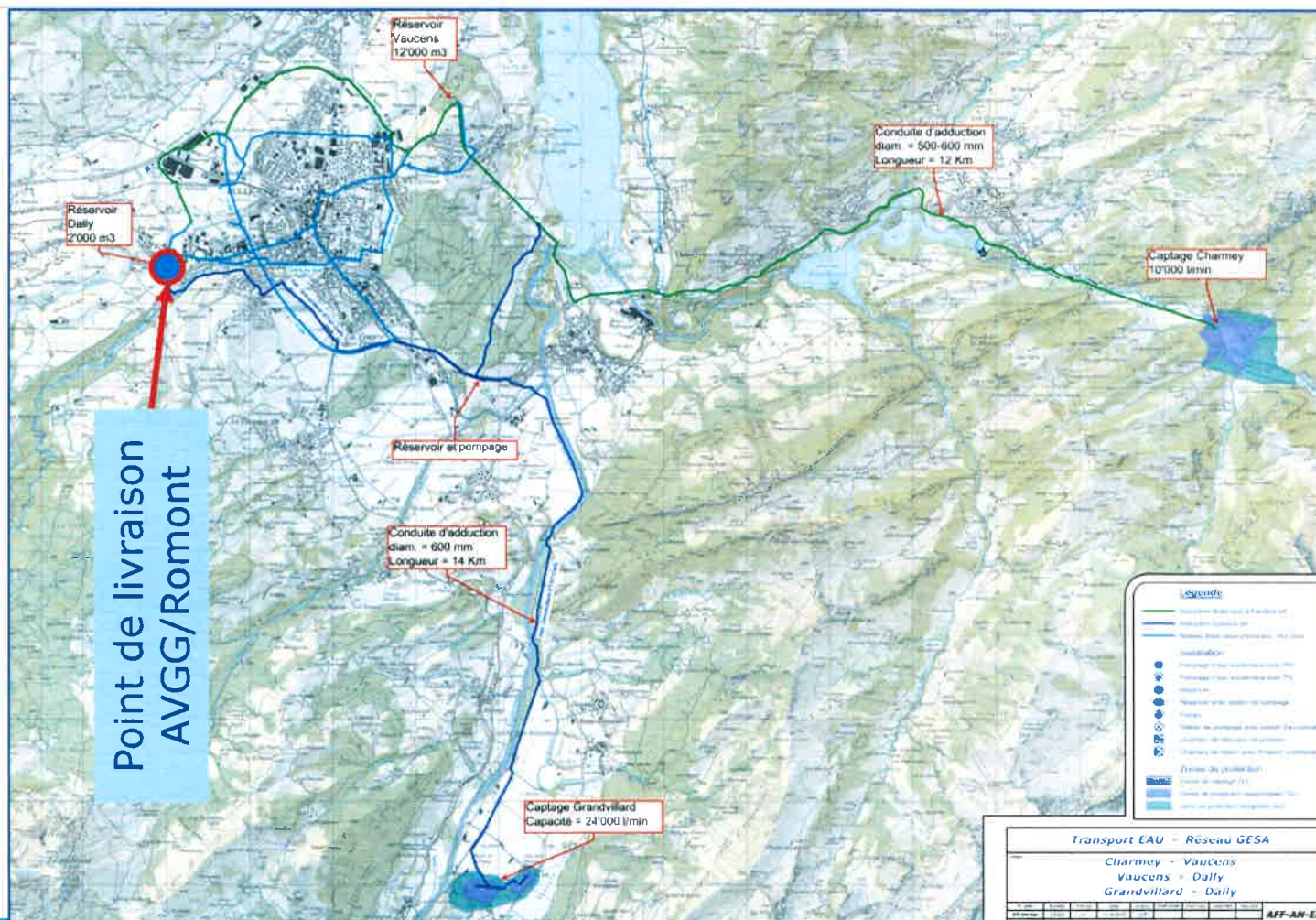
5. Romont et son alimentation en eau Réseau de Romont

Réservoirs inspectés par le SAAV en 2023 => Délai au 31.12.2060 resp. 31.12.2073 pour une mise en conformité aux règles de la technique



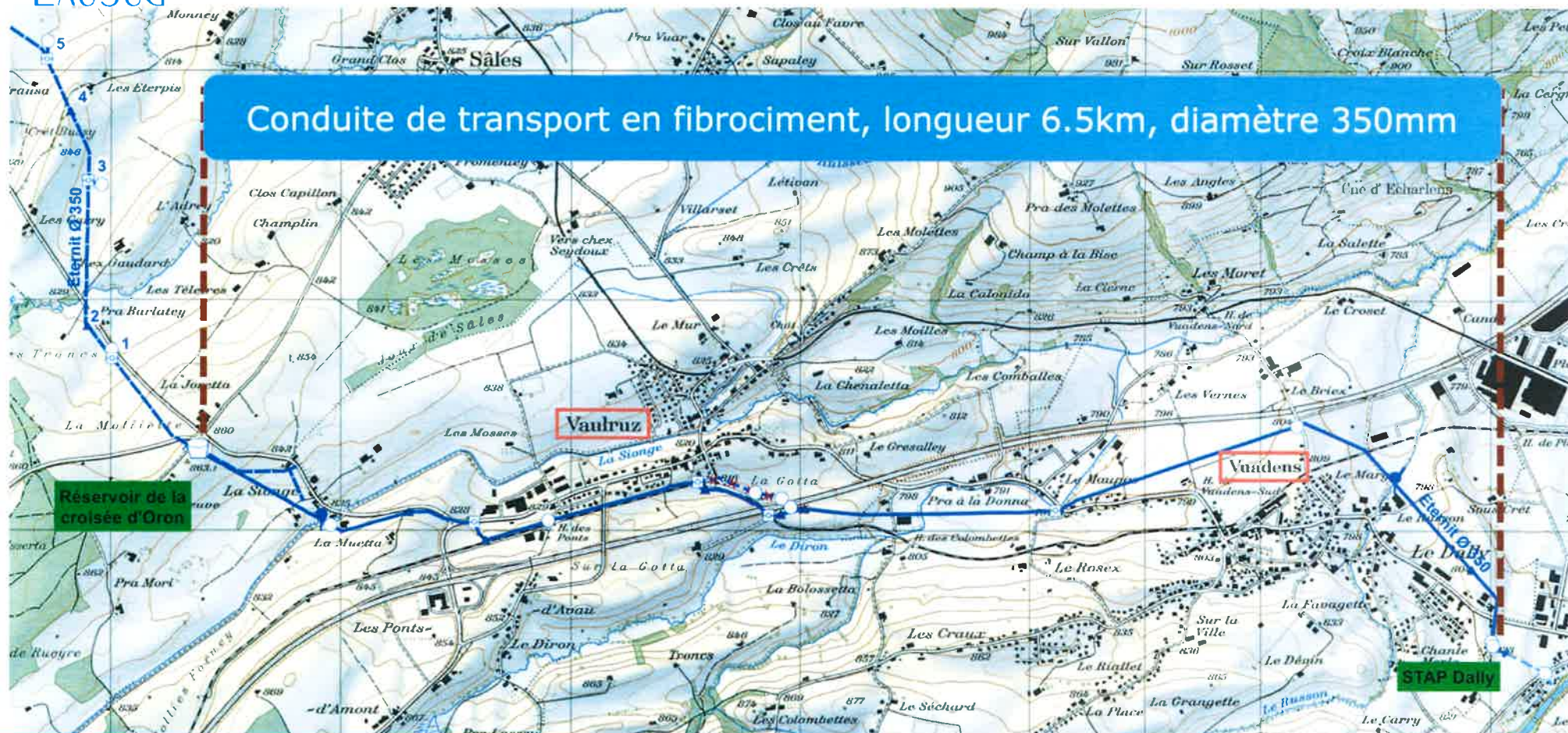
5. Romont et son alimentation en eau

Point de livraison EauSud



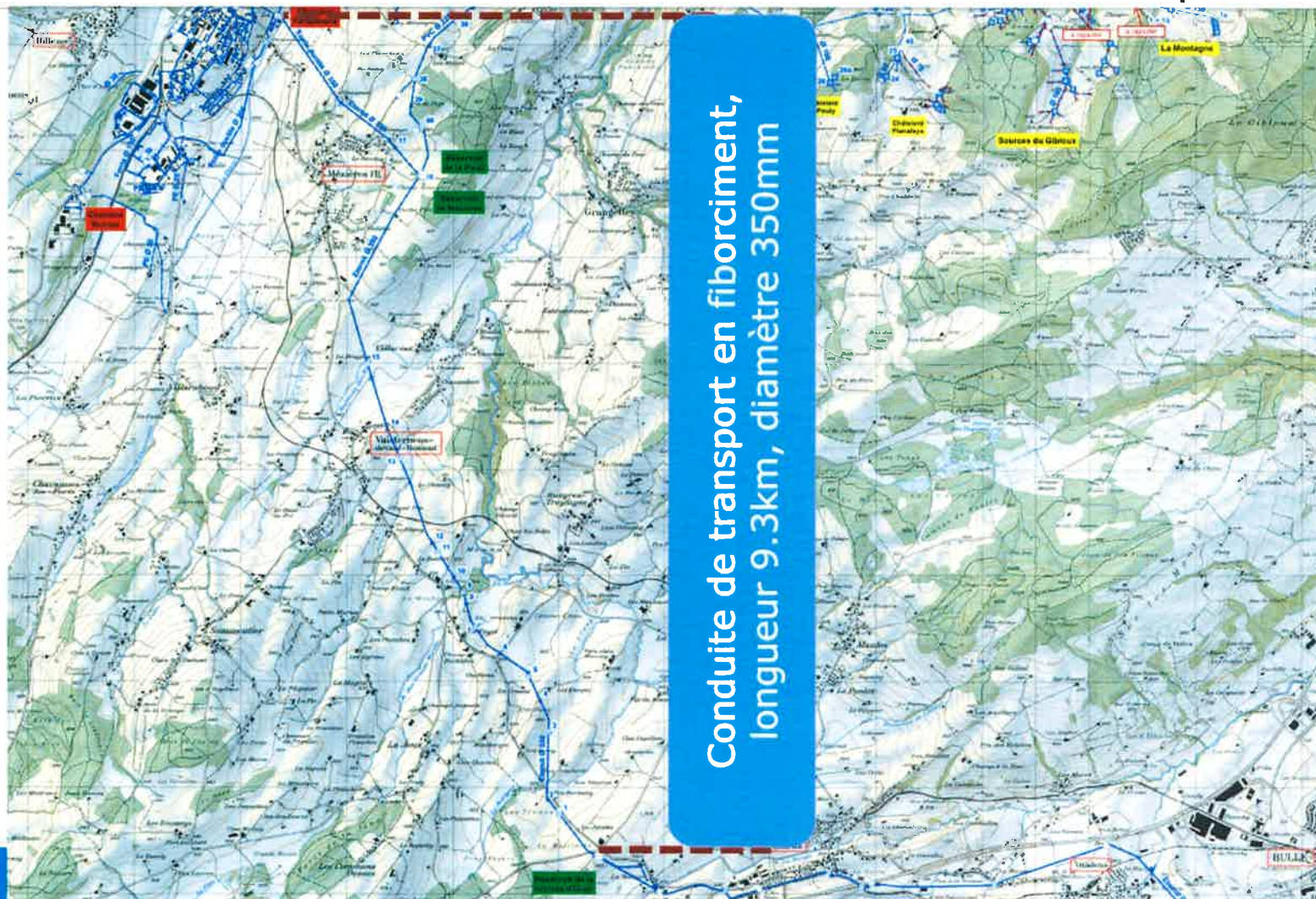
5. Romont et son alimentation en eau

Conduite en commun AVGG/Romont



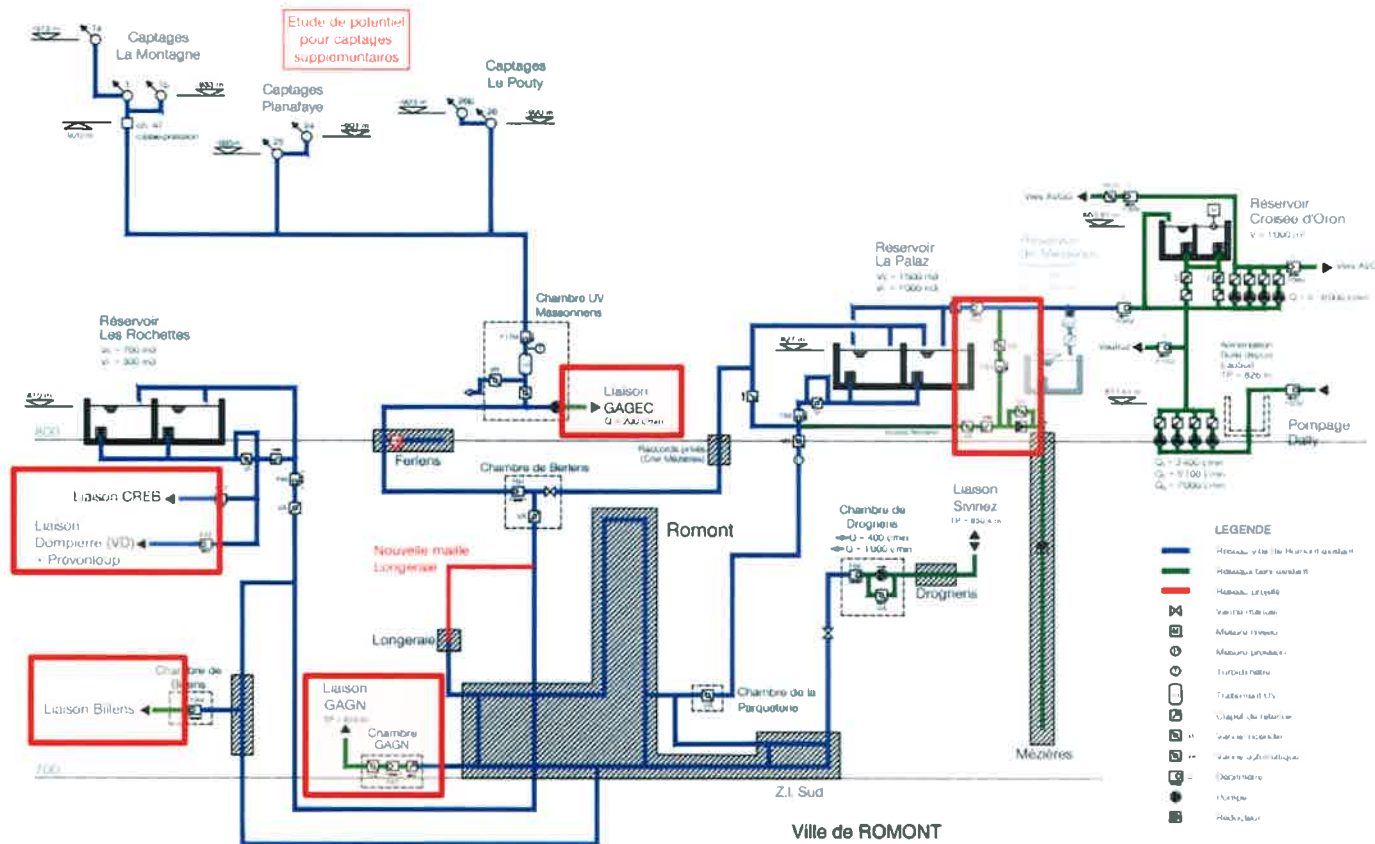
5. Romont et son alimentation en eau

Conduite de transport Romont



5. Romont et son alimentation en eau

Schéma hydraulique



Ville de ROMONT
Plan des Infrastructures d'Eau Potable (PIEP)
SCHEMA GENERAL DE FONCTIONNEMENT
Plan n° 316PG Schéma_PIEP Dernière le 04.2018 RD
Modifié le 23.06.2022 MF



6. Exploitation 2024



Au même titre que pour toutes les industries alimentaires, les activités d'un exploitant de réseaux d'eau potable sont régies par un principe de base :

l'autocontrôle

Qu'est-ce qu'un autocontrôle?

Système d'assurance qualité, visant à l'élimination ou à la maîtrise des dangers qui peuvent menacer la qualité de l'eau potable, du captage au robinet, et permettant la traçabilité des actions entreprises.



Exigences légales :

- LDAI : *Loi sur les denrées alimentaires*
- OPBD : *Ordonnance sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public*

Tâches d'autocontrôle

- ✓ Mettre en place un système de surveillance qualité adapté aux besoins et facile à mettre en œuvre (pas de paperasse inutile!)
- ✓ Documenter toute intervention sur le réseau d'eau potable (contrôles, entretien, etc.)
- ✓ Assurer la continuité dans la gestion de la distribution d'eau potable même au gré des changements de responsables politiques
- ✓ Préparer des procédures et documents à appliquer en cas de pollution
- ✓ Etablir un plan d'échantillonnage et des paramètres d'analyse en fonction d'une analyse des risques
- ✓ Effectuer des prélèvements d'échantillons dans diverses conditions météorologiques
- ✓ Dresser des bilans d'exploitation annuels permettant de planifier l'amélioration et les investissements

Contrôles périodiques 2017		Vau de la Romant																																																																																						
----------------------------	--	------------------	--	---	--	--	--	---	--	---	--	---	--	---	--	---	--	---	--	---	--	---	--	---	--	---	--	---	--	---	--	---	--	---	--	---	--	---	--	---	--	---	--	---	--	---	--	---	--	---	--	---	--	---	--	---	--	---	--	---	--	---	--	---	--	---	--	---	--	---	--	---	--	---	--	---	--	---	--	---	--	---	--	---	--	---	--	--

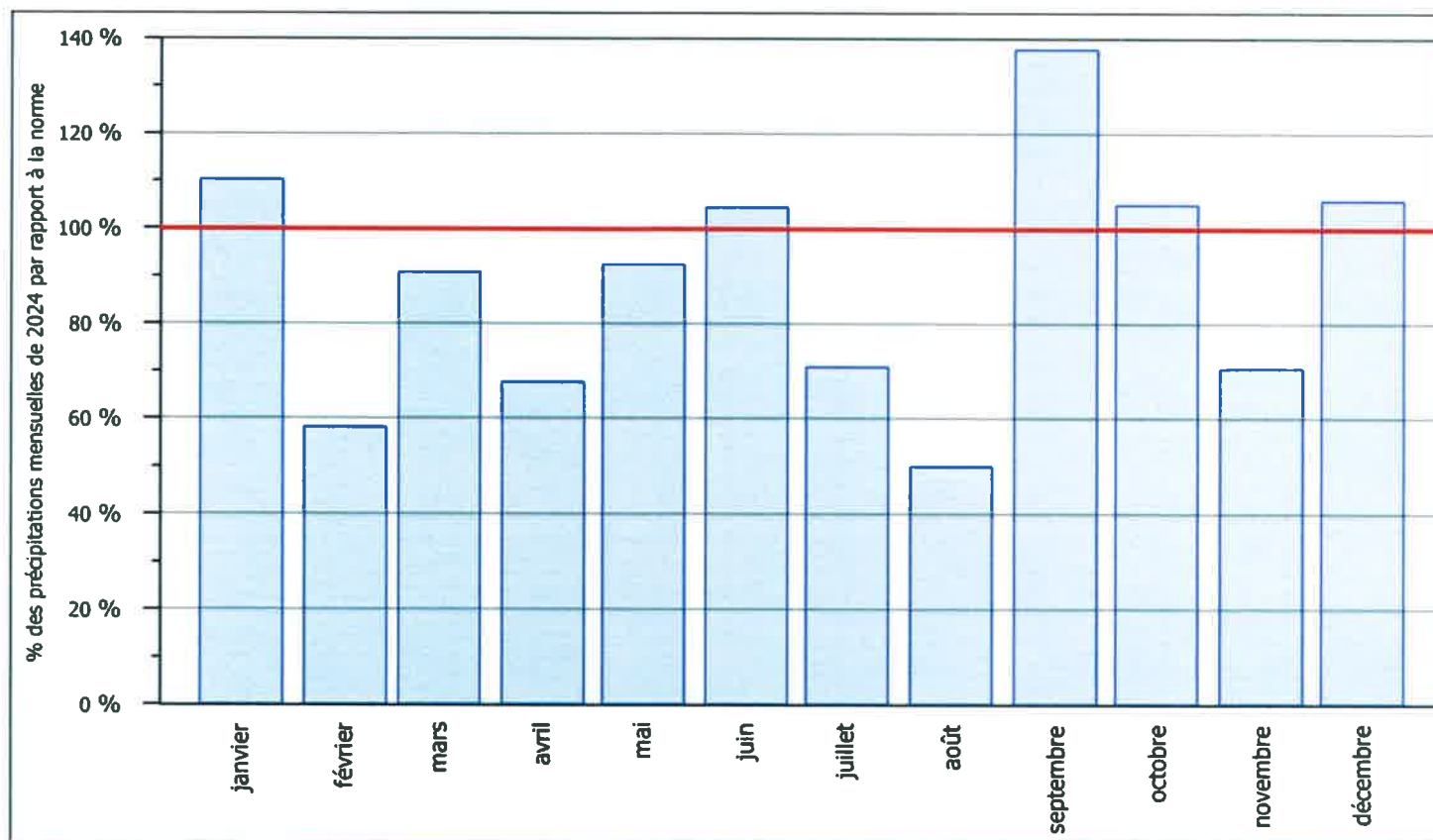
Journal de vie des sites rattachés au "iRomont"				
Date	Site	Inté	Type	Description / Contexte
14.03.17	POB	Réseau de distribution	Planité	Prise de vue la Gare 31 et la Gare 32 et environs 20 téléphone pour de l'eau branchée suite à la pose de la conduite de 100mm de la Gare 31 à la Gare 32.
14.03.17	FME	STAP Ody	Maintenance / Entretien	Contrôle et nettoyage des pompes à air.
15.03.17	POB	POB	Planité	Prise de vue la Gare 31 et la Gare 32 et environs 20 téléphone pour de l'eau branchée suite à la pose de la conduite de 100mm de la Gare 31 à la Gare 32.
15.03.17	POB	Réseau de distribution	Planité	Prise de vue la Gare 31 et la Gare 32 et environs 20 téléphone pour de l'eau branchée suite à la pose de la conduite de 100mm de la Gare 31 à la Gare 32.
28.03.17	FME	Super-rison	Modification	Prise de vue la Gare 31 et la Gare 32 et environs 20 téléphone pour de l'eau branchée suite à la pose de la conduite de 100mm de la Gare 31 à la Gare 32.
30.03.17	POB	Réseau de distribution	Planité	Prise de vue la Gare 31 et la Gare 32 et environs 20 téléphone pour de l'eau branchée suite à la pose de la conduite de 100mm de la Gare 31 à la Gare 32.
30.09.17	FME	Maintenance des Réacteurs	Contrôle / Observation	Prise de vue la Gare 31 et la Gare 32 et environs 20 téléphone pour de l'eau branchée suite à la pose de la conduite de 100mm de la Gare 31 à la Gare 32.
30.09.17	FME	Super-rison	Planité	Prise de vue la Gare 31 et la Gare 32 et environs 20 téléphone pour de l'eau branchée suite à la pose de la conduite de 100mm de la Gare 31 à la Gare 32.
11.02.17	POB	Réseau	Planité	Prise de vue la Gare 31 et la Gare 32 et environs 20 téléphone pour de l'eau branchée suite à la pose de la conduite de 100mm de la Gare 31 à la Gare 32.
19.06.17	FME	Réseau en Palas	Contrôle / Observation	Prise de vue la Gare 31 et la Gare 32 et environs 20 téléphone pour de l'eau branchée suite à la pose de la conduite de 100mm de la Gare 31 à la Gare 32.
19.06.17	FME	Réseau en Palas	Contrôle / Observation	Prise de vue la Gare 31 et la Gare 32 et environs 20 téléphone pour de l'eau branchée suite à la pose de la conduite de 100mm de la Gare 31 à la Gare 32.
19.06.17	POB	Réseau de distribution	Planité	Prise de vue la Gare 31 et la Gare 32 et environs 20 téléphone pour de l'eau branchée suite à la pose de la conduite de 100mm de la Gare 31 à la Gare 32.
18.07.17	FME	STAP Ody	Planité	Prise de vue la Gare 31 et la Gare 32 et environs 20 téléphone pour de l'eau branchée suite à la pose de la conduite de 100mm de la Gare 31 à la Gare 32.
19.07.17	FME	STAP Ody	Maintenance / Entretien	Prise de vue la Gare 31 et la Gare 32 et environs 20 téléphone pour de l'eau branchée suite à la pose de la conduite de 100mm de la Gare 31 à la Gare 32.
27.07.17	FME	STAP Ody	Maintenance / Entretien	Prise de vue la Gare 31 et la Gare 32 et environs 20 téléphone pour de l'eau branchée suite à la pose de la conduite de 100mm de la Gare 31 à la Gare 32.
02.08.17	FME	STAP Ody	Planité	Prise de vue la Gare 31 et la Gare 32 et environs 20 téléphone pour de l'eau branchée suite à la pose de la conduite de 100mm de la Gare 31 à la Gare 32.
23.08.17	FME	Super-rison	Planité	Prise de vue la Gare 31 et la Gare 32 et environs 20 téléphone pour de l'eau branchée suite à la pose de la conduite de 100mm de la Gare 31 à la Gare 32.
28.08.17	FME	Super-rison	Planité	Prise de vue la Gare 31 et la Gare 32 et environs 20 téléphone pour de l'eau branchée suite à la pose de la conduite de 100mm de la Gare 31 à la Gare 32.
04.09.17	FME	STAP Ody	Planité	Prise de vue la Gare 31 et la Gare 32 et environs 20 téléphone pour de l'eau branchée suite à la pose de la conduite de 100mm de la Gare 31 à la Gare 32.
11.09.17	FME	STAP Ody	Planité	Prise de vue la Gare 31 et la Gare 32 et environs 20 téléphone pour de l'eau branchée suite à la pose de la conduite de 100mm de la Gare 31 à la Gare 32.
12.09.17	FME	STAP Ody	Planité	Prise de vue la Gare 31 et la Gare 32 et environs 20 téléphone pour de l'eau branchée suite à la pose de la conduite de 100mm de la Gare 31 à la Gare 32.

Gestion et suivi des tâches à réaliser

Gestion et suivi des tâches à réaliser sur les sites réseau eau									
			Etat initial	Etat act.	Etat prior.	Etat crit.	Etat prior.	Etat crit.	Etat prior.
Base	person	site	N° tache.				alternance	indicateurs	importance
13.11.17	FME	Station Rives	Rechercher, classer, et/ou inventarier objets sur le réservoir	BAL	1	1	1	1	1
27.09.17	FME	Réseau de distribution	Identifier les adductions entre l'usine ou pas de consommation et analyser les situations	BAL	1	2	1	1	1
10.05.17	BAL	Autre ou plusieurs sites	Organiser pour plusieurs ou visible au forage de la ville et contrôler l'impact sur son habitat	BAL	1	1	1	1	1
11.08.17	FME	Source	Collecter les Zones 81 des captages	Budget	1	1	1	1	1
14.03.17	FME	Station Palis	suggestion d'amélioration: ajouter un dénivelé à la partie du réservoir	Budget	réviser	1	1	1	1
14.02.17	FME	Station Palis	suggestion d'amélioration: installer une rampe sur les portes d'accès	Budget	réviser	1	1	1	1
20.03.17	FME	Station des Lachères	travaux dans le site faire l'opération par robinet en 2018	Budget	réviser	1	1	1	1
19.04.17	PCB	Station de distribution	Faire l'état des lieux à l'heure	Budget	réviser	1	1	1	1
28.06.17	FME	Grosbois GAGS	suggestion d'amélioration: remonter la hauteur du dénivelé sur la supervision	Budget	réviser	1	1	1	1
28.06.17	FME	Grosbois GAGS	suggestion d'amélioration: remonter la hauteur du dénivelé sur la supervision	Budget	réviser	1	1	1	1
10.03.17	PCB	Chambre Perquettus	suggestion d'amélioration: ajouter une mesure de pression dans la chambre de la Perquettus pour avoir plus de précision dans le contrôle de la pression	Budget	réviser	1	1	1	1
14.03.17	FME	Chambre de Grognet	suggestion d'amélioration: remonter la hauteur du dénivelé sur la supervision	Budget	réviser	1	1	1	1
16.09.17	FME	Autre ou plusieurs sites	voir si nécessaire de prévoir d'installer une alarme d'infiltration	Budget	réviser	1	1	1	1
19.11.17	ADD	Station 1 - 10 - 10 - 10	Chambre 50 nouvelle voirie sur le dépôt dans la chambre et remplacer courtoisie	Budget	réviser	1	1	1	1
08.11.17	ADD	Station 1 - 10 - 10 - 10	Chambre 50 nouvelle voirie sur le dépôt dans la chambre et remplacer courtoisie	Budget	réviser	1	1	1	1
08.11.17	ADD	Station 1 - 10 - 10 - 10	Chambre 50 nouvelle voirie sur le dépôt dans la chambre et remplacer courtoisie	Budget	réviser	1	1	1	1
08.11.17	ADD	Station 1 - 10 - 10 - 10	Chambre 50 nouvelle voirie sur le dépôt dans la chambre et remplacer courtoisie	Budget	réviser	1	1	1	1
08.11.17	ADD	Station 1 - 10 - 10 - 10	Chambre 50 nouvelle voirie sur le dépôt dans la chambre et remplacer courtoisie	Budget	réviser	1	1	1	1
08.11.17	ADD	Station 1 - 10 - 10 - 10	Chambre 50 nouvelle voirie sur le dépôt dans la chambre et remplacer courtoisie	Budget	réviser	1	1	1	1
08.11.17	ADD	Station 1 - 10 - 10 - 10	Chambre 50 nouvelle voirie sur le dépôt dans la chambre et remplacer courtoisie	Budget	réviser	1	1	1	1
08.11.17	ADD	Station 1 - 10 - 10 - 10	Chambre 50 nouvelle voirie sur le dépôt dans la chambre et remplacer courtoisie	Budget	réviser	1	1	1	1
08.11.17	ADD	Station 1 - 10 - 10 - 10	Chambre 50 nouvelle voirie sur le dépôt dans la chambre et remplacer courtoisie	Budget	réviser	1	1	1	1
08.11.17	ADD	Station 1 - 10 - 10 - 10	Chambre 50 nouvelle voirie sur le dépôt dans la chambre et remplacer courtoisie	Budget	réviser	1	1	1	1
08.11.17	ADD	Station 1 - 10 - 10 - 10	Chambre 50 nouvelle voirie sur le dépôt dans la chambre et remplacer courtoisie	Budget	réviser	1	1	1	1
08.11.17	ADD	Station 1 - 10 - 10 - 10	Chambre 50 nouvelle voirie sur le dépôt dans la chambre et remplacer courtoisie	Budget	réviser	1	1	1	1
08.11.17	ADD	Station 1 - 10 - 10 - 10	Chambre 50 nouvelle voirie sur le dépôt dans la chambre et remplacer courtoisie	Budget	réviser	1	1	1	1
08.11.17	ADD	Station 1 - 10 - 10 - 10	Chambre 50 nouvelle voirie sur le dépôt dans la chambre et remplacer courtoisie	Budget	réviser	1	1	1	1
08.11.17	ADD	Station 1 - 10 - 10 - 10	Chambre 50 nouvelle voirie sur le dépôt dans la chambre et remplacer courtoisie	Budget	réviser	1	1	1	1
08.11.17	ADD	Station 1 - 10 - 10 - 10	Chambre 50 nouvelle voirie sur le dépôt dans la chambre et remplacer courtoisie	Budget	réviser	1	1	1	1
08.11.17	ADD	Station 1 - 10 - 10 - 10	Chambre 50 nouvelle voirie sur le dépôt dans la chambre et remplacer courtoisie	Budget	réviser	1	1	1	1
08.11.17	ADD	Station 1 - 10 - 10 - 10	Chambre 50 nouvelle voirie sur le dépôt dans la chambre et remplacer courtoisie	Budget	réviser	1	1	1	1
08.11.17	ADD	Station 1 - 10 - 10 - 10	Chambre 50 nouvelle voirie sur le dépôt dans la chambre et remplacer courtoisie	Budget	réviser	1	1	1	1
08.11.17	ADD	Station 1 - 10 - 10 - 10	Chambre 50 nouvelle voirie sur le dépôt dans la chambre et remplacer courtoisie	Budget	réviser	1	1	1	1
08.11.17	ADD	Station 1 - 10 - 10 - 10	Chambre 50 nouvelle voirie sur le dépôt dans la chambre et remplacer courtoisie	Budget	réviser	1	1	1	1
08.11.17	ADD	Station 1 - 10 - 10 - 10	Chambre 50 nouvelle voirie sur le dépôt dans la chambre et remplacer courtoisie	Budget	réviser	1	1	1	1
08.11.17	ADD	Station 1 - 10 - 10 - 10	Chambre 50 nouvelle voirie sur le dépôt dans la chambre et remplacer courtoisie	Budget	réviser	1	1	1	1
08.11.17	ADD	Station 1 - 10 - 10 - 10	Chambre 50 nouvelle voirie sur le dépôt dans la chambre et remplacer courtoisie	Budget	réviser	1	1	1	1
08.11.17	ADD	Station 1 - 10 - 10 - 10	Chambre 50 nouvelle voirie sur le dépôt dans la chambre et remplacer courtoisie	Budget	réviser	1	1	1	1
08.11.17	ADD	Station 1 - 10 - 10 - 10	Chambre 50 nouvelle voirie sur le dépôt dans la chambre et remplacer courtoisie	Budget	réviser	1	1	1	1
08.11.17	ADD	Station 1 - 10 - 10 - 10	Chambre 50 nouvelle voirie sur le dépôt dans la chambre et remplacer courtoisie	Budget	réviser	1	1	1	1
08.11.17	ADD	Station 1 - 10 - 10 - 10	Chambre 50 nouvelle voirie sur le dépôt dans la chambre et remplacer courtoisie	Budget	réviser	1	1	1	1
08.11.17	ADD	Station 1 - 10 - 10 - 10	Chambre 50 nouvelle voirie sur le dépôt dans la chambre et remplacer courtoisie	Budget	réviser	1	1	1	1
08.11.17	ADD	Station 1 - 10 - 10 - 10	Chambre 50 nouvelle voirie sur le dépôt dans la chambre et remplacer courtoisie	Budget	réviser	1	1	1	1
08.11.17	ADD	Station 1 - 10 - 10 - 10	Chambre 50 nouvelle voirie sur le dépôt dans la chambre et remplacer courtoisie	Budget	réviser	1	1	1	1
08.11.17	ADD	Station 1 - 10 - 10 - 10	Chambre 50 nouvelle voirie sur le dépôt dans la chambre et remplacer courtoisie	Budget	réviser	1	1	1	1
08.11.17	ADD	Station 1 - 10 - 10 - 10	Chambre 50 nouvelle voirie sur le dépôt dans la chambre et remplacer courtoisie	Budget	réviser	1	1	1	1
08.11.17	ADD	Station 1 - 10 - 10 - 10	Chambre 50 nouvelle voirie sur le dépôt dans la chambre et remplacer courtoisie	Budget	réviser	1	1	1	1
08.11.17	ADD	Station 1 - 10 - 10 - 10	Chambre 50 nouvelle voirie sur le dépôt dans la chambre et remplacer courtoisie	Budget	réviser	1	1	1	1
08.11.17	ADD	Station 1 - 10 - 10 - 10	Chambre 50 nouvelle voirie sur le dépôt dans la chambre et remplacer courtoisie	Budget	réviser	1	1	1	1
08.11.17	ADD	Station 1 - 10 - 10 - 10	Chambre 50 nouvelle voirie sur le dépôt dans la chambre et remplacer courtoisie	Budget	réviser	1	1	1	1
08.11.17	ADD	Station 1 - 10 - 10 - 10	Chambre 50 nouvelle voirie sur le dépôt dans la chambre et remplacer courtoisie	Budget	réviser	1	1	1	1
08.11.17	ADD	Station 1 - 10 - 10 - 10	Chambre 50 nouvelle voirie sur le dépôt dans la chambre et remplacer courtoisie	Budget	réviser	1	1	1	1
08.11.17	ADD	Station 1 - 10 - 10 - 10	Chambre 50 nouvelle voirie sur le dépôt dans la chambre et remplacer courtoisie	Budget	réviser	1	1	1	1
08.11.17	ADD	Station 1 - 10 - 10 - 10	Chambre 50 nouvelle voirie sur le dépôt dans la chambre et remplacer courtoisie	Budget	réviser	1	1	1	1
08.11.17									

[illegible]

6. Exploitation 2024 Pluviométrie

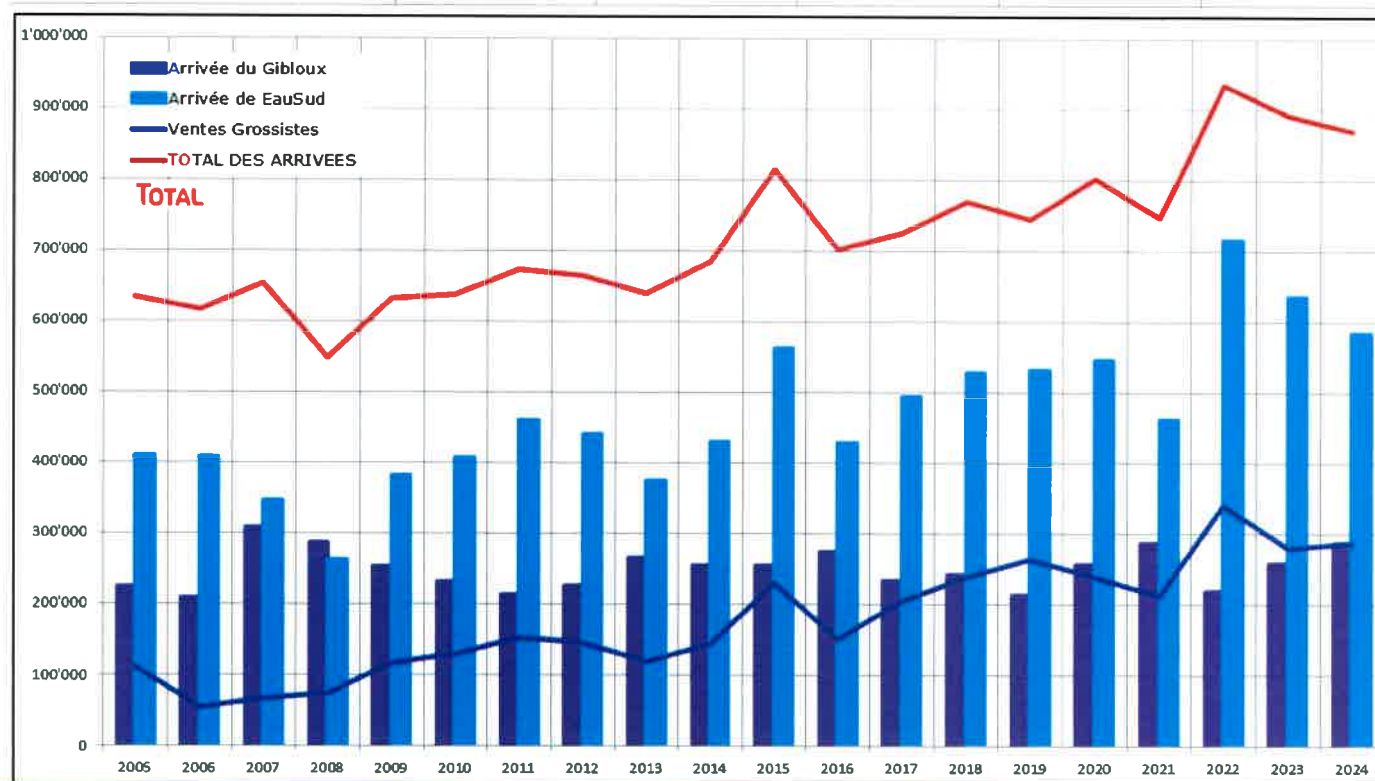


Pourcentage des précipitations mensuelles de 2024 à Marsens comparé à la norme 1991-2020

6. Exploitation 2024

Approvisionnement en eau

	2020	2021	2022	2023	2024
Volumes prélevés totaux	776'500 m ³	746'891 m ³	933'437 m ³	891'297 m ³	870'264 m ³
Sources du Gibloux	243'800 m ³	286'268 m ³	218'625 m ³	256'923 m ³	287'128 m ³
Achat à EauSud SA	532'700 m ³	460'623 m ³	714'812 m ³	634'324 m ³	583'136 m ³



6. Exploitation 2024

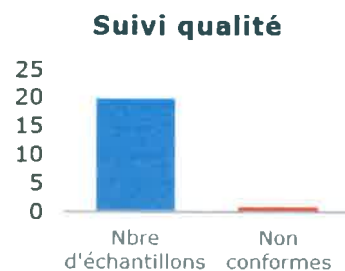
Fuites

170 micros de l'entreprise VonRoll hydro sont en place, en postes fixes, afin de détecter les éventuelles fuites sur le réseau de distribution ainsi que sur les conduites de raccordement

Emplacement fuite Rue		Domaine	Conduite	Diamètre	Type conduite	Type de dégâts	Estimation fuite en l/mm
La Maillarde EFSA	23.01.2024	public	distribution	150	fonte	tube contre tube	20
Ancien Landi Rte de Billens 104	24.01.2024	privé	privé	3/4"	fer	trou	20
Rte de la Rapette 16 (dépot carburant militaire)	07.02.2024	privé	privé	2"	fer		30
Rte de la Parqueterie chambre N°21	08.01.2024	public	distribution	150	fonte	dépôt	15
Ch. Du brft 29	16.05.2024	public	privé	3/4"	fer	trou	25
Rte de Billens 11	04.06.2024	privé	privé	1 1/2"	fer	trou	30
Rte de Rossens 31	10.08.2024	privé	distribution	63	P E PN25	Prise electro	10
Rte de la parqueterie FTE 300	11.06.2024	privé	distribution	300	Fonte	trou 2x	50
Reservoir tour à bover	18.08.2024	privé	distribution	175	Eternit		
Rte de La Comba 6	24.06.2024	public	privé	1"	Fer	fissure	
mo. De la Maladaire 9	01.07.2024	privé	privé	1"1/4	Fer	trou	
Rte de la Maillarde (à coté BH 36)	01.07.2024	public	distribution	150	Fonte	trou	30
Rte des Glanes / en face Schiffei cycles	12.08.2024	privé	distribution	150	Eternit	trou	250
Rte de la Comba 6	26.08.2024	privé	privé	1"	Fer	fissure	
Rte des Trois Sapins	28.09.2024	public	distribution	150	Eternit	éclater sur 2 m	10'000
Rte de la Parqueterie	09.10.2024	public	distribution	125	Fonte	dû à la creuse	4'000
Secteur Trois Sapins coté réservoir Rochettes	14.10.2024	public	distribution	125	Eternit	Passage de machine	3'000
avenue Gérard Clerc (marquage stop)	03.10.2024	public	distribution	100	Fonte	Tête à matter	15
Rte des Trois Sapins 5.7.9.11	17.10.2024	privé	privé	1"	Fer	trous	
Rte des Petits Quartiers 6	05.11.2024	privé	privé	1"1/4	Fer	Trou	
Promenade des Avoines 6	30.12.2024	public	privé	1"	Fer	Trou	20

6. Exploitation 2024

Suivi de la qualité et information



eaupotable.ch

DE | FR | IT

[Login distributeurs](#)

Info

Mesures

Contact

VALEURS 2024 pour Romont

[retour aux zones de couverture](#)

Évaluation générale

Selon les exigences du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) et conformément à l'analyse de risques de l'autocontrôle, nous avons exécuté 4 campagnes de prélèvements en 2024 réparties sur l'année à différents points dans le réseau de distribution. Tous les échantillons examinés répondaient aux exigences microbiologiques et chimiques de la législation alimentaire.

Il est à signaler que lors de l'entretien du réservoir de la Palaz en janvier 2024, une analyse était hors norme à la sortie du réservoir. Cependant, il a clairement été établi que le problème était due à la vanne de prélèvement et que l'eau du réseau n'était pas affectée.

Mesures microbiologiques

	Mesures	Minimum	Maximum	Moyenne	Médiane	
Germes aérobies mésophiles	4	0 UFC/ml	10 UFC/ml	3 UFC/ml	2 UFC/ml	?
Entérocoques	4	0 UFC/100ml	0 UFC/100ml	0 UFC/100ml	0 UFC/100ml	?
E.coli	4	0 UFC/100ml	0 UFC/100ml	0 UFC/100ml	0 UFC/100ml	?

Mesures chimiques

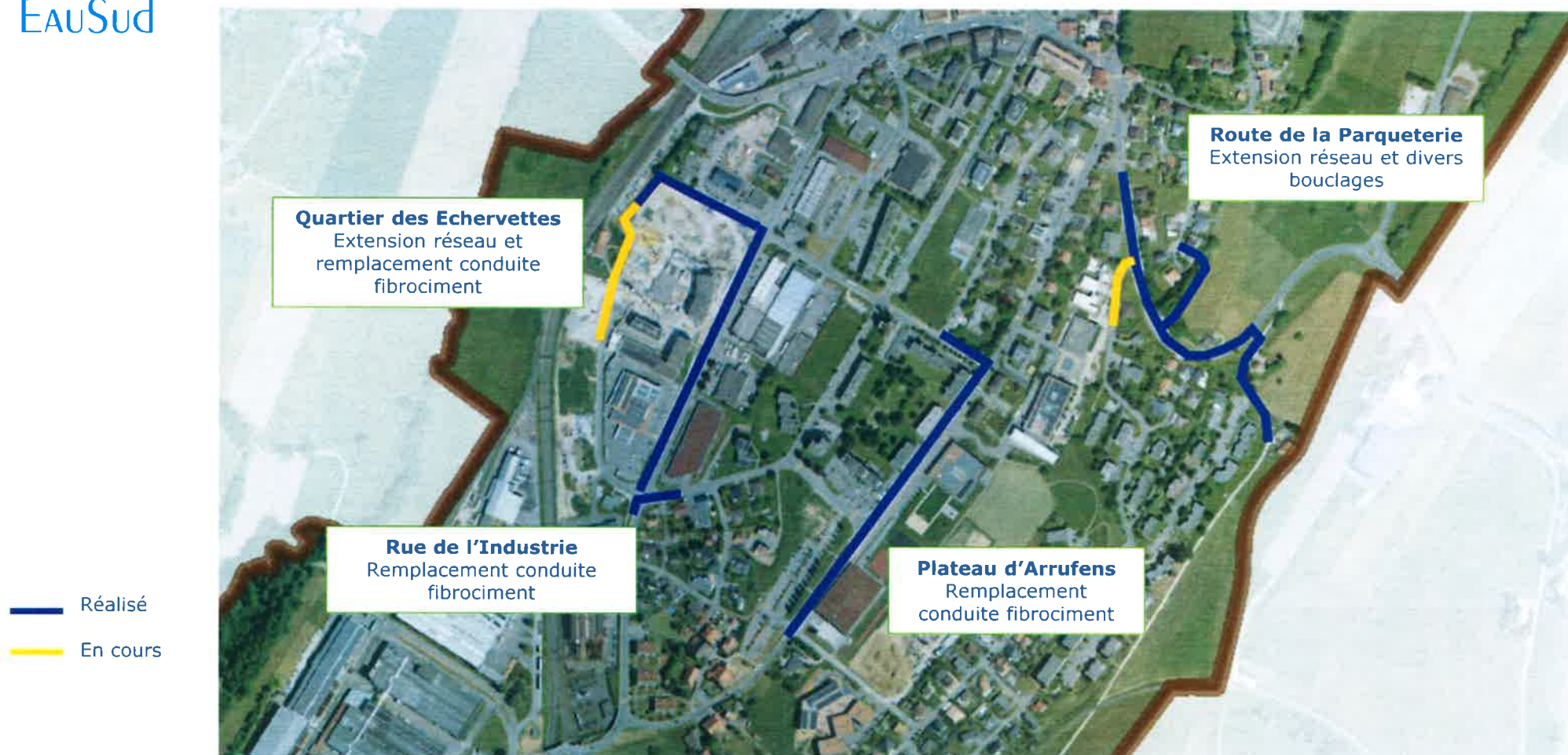
	Mesures	Minimum	Maximum	Moyenne	Médiane	
Dureté totale	4	18.6 °dH	26.6 °dH	22 °dH	20.7 °dH	?
Calcium	4	64 mg/l	83 mg/l	71 mg/l	68.5 mg/l	?
Magnésium	4	7 mg/l	15 mg/l	10 mg/l	8.5 mg/l	?
Nitrate	4	2 mg/l	14 mg/l	6 mg/l	4.5 mg/l	?

A photograph of two construction workers in safety gear, overlaid with a blue tint. The worker on the right is seen from the back, wearing a high-visibility vest with the EAU Sud logo and text. The worker on the left is in profile, wearing a helmet and safety glasses. The background is a blurred construction site.

7. Chantiers 2024

7. Chantiers 2024

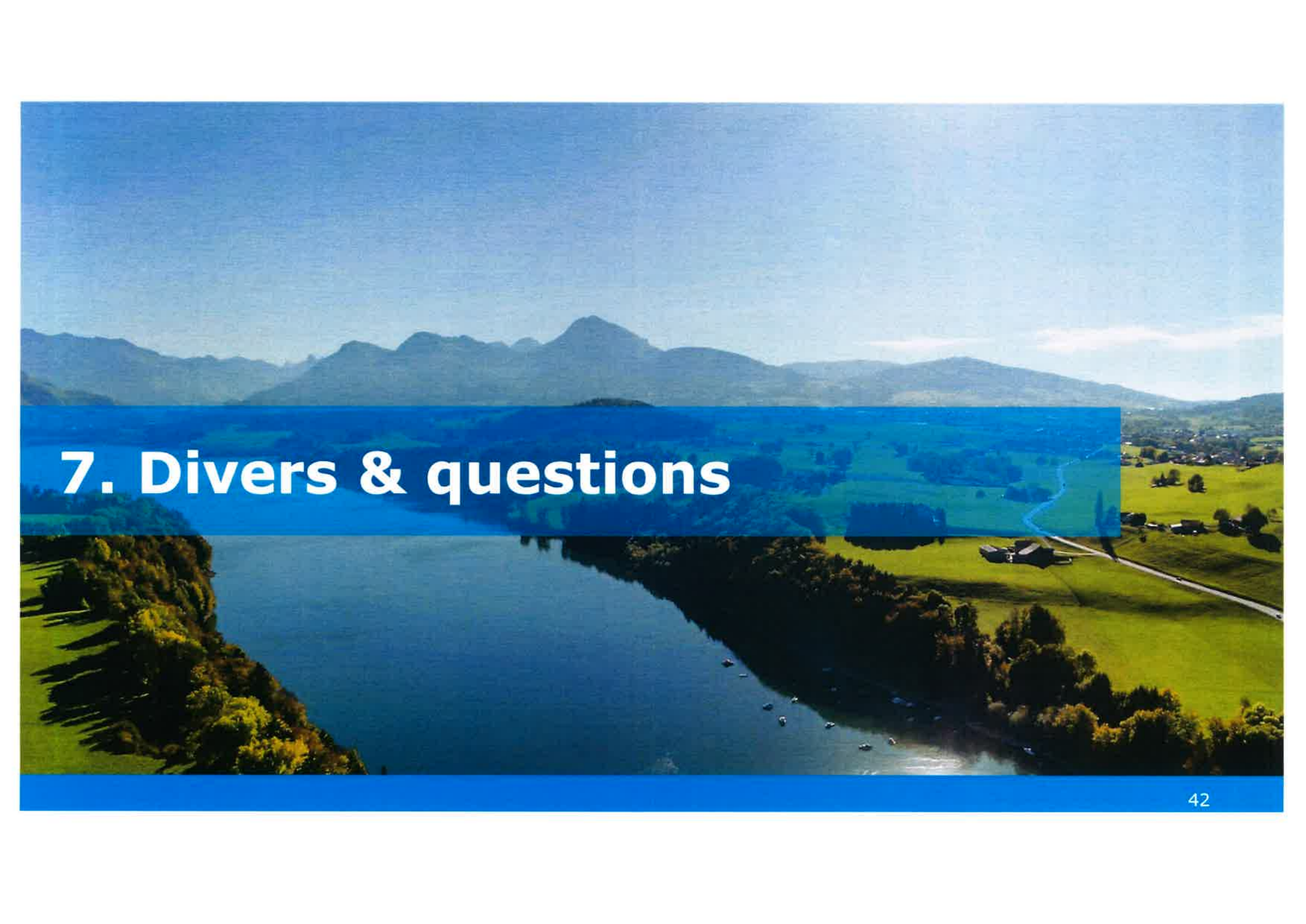
Travaux sur le réseau



7. Chantiers 2024

Travaux sur le réseau





7. Divers & questions

Avez-vous des questions



Dominique Progin
Directeur

Thierry Ackermann
Directeur adjoint

EauSud SA
Rue de l'Etang 20
CP | CH-1630 Bulle

T +41 26 919 82 22

office@eausud.ch
www.eausud.ch